

Organisme Unique de Gestion Collective de la Charente amont COGEST'EAU

Pièce n°2 : Résumé non technique de l'étude d'impact figurant dans la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle

*Mai 2016
A81892/A*

COGEST'EAU
ZA Ma Campagne
66 Impasse Joseph Niepce
16 016 ANGOULEME CEDEX
Tél.: 05 45 24 49 78
Fax : 05 45 24 49 99

Sommaire

Liste des illustrations

1. Avant-propos	3
2. Introduction	4
3. Plan de répartition	6
4. Etat initial	7
4.1 Contexte économique	7
4.2 Contexte topographique et paysages	7
4.3 Contexte climatique	7
4.4 Contexte géologique	8
4.5 Contexte hydrogéologique	8
4.6 Contexte hydrographique	9
4.7 Description des milieux inféodés à l'eau	12
4.8 Description du contexte agricole	13
4.9 Inventaire des autres usages	14
5. Situation des périmètres élémentaires	16
6. Analyse des effets du projet sur l'environnement	33
6.1 Incidences sur la ressource en eau	33
6.2 Incidences sur les relations nappes-cours d'eau	33
6.3 Incidences sur les zones humides	33
6.4 Incidences sur les écosystèmes	33
7. Mesures pour limiter les incidences	34
3.1. Mesures d'évitement et de surveillance	34
3.2. Mesures de réduction ou correctives	34
3.3. Mesures d'accompagnement	36
3.4. Mesures compensatoires	36
8. Compatibilités avec les plans et programmes	39
8.1 Contributions aux dispositions de l'article L-211-1 et comptabilité avec celle de l'article L-211-10 du Code de l'environnement	39
8.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	39
8.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	39
8.4 Plan de Gestion des risques inondation (PGRI)	39
8.5 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	39
8.6 Autres plans et programmes	39
9. Conclusion	39

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Présentation des périmètres élémentaires de l'OUGC COGEST'EAU	5
Figure 2 : Coupe lithostratigraphique des formations affleurantes en Charente amont	8
Figure 3 : Masses d'eau souterraines	10
Figure 4 : Réseau hydrographique	11
Figure 5 : Part des surfaces irriguées dans la SAU totale (source : Agreste – RA2010)	13
Figure 6 : Evolution des surfaces irriguées entre 1970 et 2010 en Poitou-Charentes – Source : Agreste	13
Figure 7 : Localisation des captages AEP et des périmètres de protection sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU	15
Figure 8 : Localisation des retenues de stockage et de substitutions pour l'irrigation et volumes autorisés en 2015	29
Figure 9 : Points de prélèvements pour l'irrigation à usage agricole en nappe souterraine déconnectée	30
Figure 10 : Volumes autorisés en eaux superficielles et nappes d'accompagnement pour l'usage d'irrigation agricole (hors autorisations suspendues)	31
Figure 11 : Zones à enjeux vis-à-vis de l'incidence des prélèvements d'irrigation à usage agricole	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Volumes demandés dans le cadre du 1 ^{er} plan de répartition de 2017 : scénario SANS projets de retenues effectifs	6
Tableau 2 : Volumes demandés dans le cadre du 1 ^{er} plan de répartition de 2017 : scénario AVEC projets de retenues effectifs	6
Tableau 3 : Classement des masses d'eau par système	9
Tableau 4 : Linéaire des principaux affluents de la Charente sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU	9
Tableau 5 : Scénarios d'attribution du volume total autorisé sur les PE concernés par des projets de stockage collectif de substitution	37
Tableau 6 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement	37
Tableau 7 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux souterraines déconnectées	37
Tableau 8 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux de retenues	38

Pour information, un glossaire est donné en début de la pièce n°1. Il permet de mieux comprendre les grandes notions d'hydrogéologie, d'hydrologie et d'agronomie.

1. Avant-propos

Le présent Résumé Non Technique (RNT) fait partie de l'étude d'impact comprise dans le dossier de demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) pour les prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole porté par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de la Charente amont représenté par la Coopérative des irrigants de Charente COGEST'EAU.

Selon le Code de l'Environnement, l'Autorisation Unique Pluriannuelle de prélèvements relève de la procédure d'étude d'impact, dès lors qu'elle comporte un ou des prélèvements en eau souterraine dite «déconnectée». Il s'agit des systèmes aquifères autres que les nappes d'accompagnement des cours d'eau.

Le contenu d'une étude d'impact est fixé réglementairement. Il doit être proportionné à la sensibilité environnementale du site, à l'importance des travaux et aménagements projetés et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement.

Il comprend ainsi, conformément à l'article R122-5 du Code de l'environnement :

- une description du projet ;
- une analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet, portant notamment sur la population, la faune et la flore, les habitats naturels, les sites et paysages, les continuités écologiques, les facteurs climatiques, le sol, la ressource en eau, les espaces naturels, agricoles, forestiers ou de loisirs, ainsi que les interrelations entre ces éléments ;
- une analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents, à court, moyen ou long terme du projet sur l'environnement, et en particulier sur les éléments énumérés ci-avant ;
- une analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus ;
- une justification du projet ;
- les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes ;
- les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage ou le pétitionnaire pour éviter, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé ;
- une analyse des méthodes utilisées pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet sur l'environnement, mentionnant également les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation ;
- les noms et qualités précises et complètes du ou des auteurs de l'étude d'impact et des études qui ont contribué à sa réalisation.

En outre, « afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude, celle-ci fait l'objet d'un résumé non technique ». **Ce résumé non technique constitue la présente pièce n°2 du dossier de demande d'autorisation.**



La Charente à Angoulême

2. Introduction

Les Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) mis en place à l'échelle nationale doivent assurer une meilleure gestion des ressources en eaux notamment sur les zones considérées comme potentiellement déficitaires : il s'agit de maintenir les pressions de prélèvements qui s'exercent sur les ressources en eau en dessous d'un seuil acceptable, tant au niveau global que local.

Chaque Organisme Unique de Gestion Collective est en charge d'un ou plusieurs grands bassins versants définis comme « périmètres élémentaires de gestion » (PE) (ou unités de gestion) sur lequel il dispose d'un volume prélevable maximal notifié par le préfet qu'il doit répartir de façon équitable entre tous les irrigants de son territoire.

L'attribution des volumes de prélèvements à chaque irrigant dans le cadre d'un plan de répartition est préalablement soumis à l'obtention d'une Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP), d'une durée de validité de 15 ans, obtenue au regard des résultats d'une étude d'incidence et/ou d'impact des prélèvements d'irrigation par type de ressource.

L'AUP remplace toutes les déclarations et autorisations temporaires ou permanentes de prélèvement d'eau pour l'irrigation existante. Elle détermine le volume maximal prélevable sur le périmètre de l'OUGC, par section de périmètre et par ressource en eau et fixe les conditions de prélèvements dans les différents milieux ainsi que les modalités de répartition dans le temps.

Conformément à la circulaire du 30 juin 2008, le contenu du dossier d'AUP doit faire état de l'impact des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur le milieu aquatique et la ressource en eau ainsi que sur les autres usages (alimentation en eau potable, industrie, activités touristiques, navigation, etc.). Ces impacts sont analysés dans la présente étude qui est déposée pour instruction auprès des services préfectoraux avant d'être soumise à enquête publique et donner lieu à un arrêté préfectoral d'autorisation.

La Coopérative des irrigants de Charente a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective. Le périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU couvre une grande partie du département de Charente (3 202 km² soit 82 %) et dans une moindre mesure de la Charente-Maritime (156 km²), de la Vienne (312 km²) et des Deux-Sèvres (246 km²). Cette répartition implique une relation entre quatre départements principaux.

La Charente ne présente pas d'homogénéité entre son bassin versant amont très rural et sa partie aval orientée vers la façade maritime. Son axe sur le secteur amont est, par ailleurs, contrôlé par les réalimentations à partir de deux barrages. Ceci explique le fait que l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU n'intègre pas l'ensemble du bassin versant de la Charente.

Enfin, les prélèvements pour l'irrigation à usage agricole effectués dans l'aquifère du Turonien ne relèvent pas de l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU mais de l'Association des Irrigants du Turonien.

Le territoire de COGEST'EAU comprend treize périmètres élémentaires (PE) (cf. Figure 1) :

- PE n°182 – Né (départements 16 et 17, 700 km²) ;
- PE n°183 – Nouère (département 16, 117 km²) ;
- PE n°186 – Sud Angoumois (département 16, 269 km²) ;
- PE n°187 – Charente amont : de la source jusqu'à Vindelle (départements 86 et 16, 741 km²) ;

- PE n°188 – Péruse (départements 16 et 79, 145 km²) ;
- PE n°189 – Aume-Couture (départements 16, 17 et 79, 467 km²) ;
- PE n°190 – Bief (département 16, 94 km²) ;
- PE n°191 – Argenton-Lizonne (département 16, 149 km²) ;
- PE n°192 – Son-Sonnette (département 16, 243 km²) ;
- PE n°193 – Argence (département 16, 84 km²) ;
- PE n°200 – Charente aval : de Vindelle à la limite avec le département de Charente-Maritime (départements 16 et 17, 503 km²) ;
- PE n°201 – Auge (départements 16 et 17, 73 km²) ;
- PE¹ – Bonnardelière (sous PE de Charente amont) (départements 86 et 16, 350 km²).

L'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU a pour vocation de travailler en collaboration avec la profession agricole et en concertation avec les partenaires habituels de la gestion de l'eau (EPTB Charente, administration, Agence de l'eau, gestionnaires d'ouvrage, structures collectives d'irrigants, Service de distribution d'eau potable...).

Sa gouvernance et son mode de gestion sont d'ores et déjà décrits dans le règlement intérieur de l'Organisme Unique de Gestion Collective.

¹ Ce PE n'a pas de numéro, il s'agit d'un sous-PE inscrit dans le périmètre Charente amont

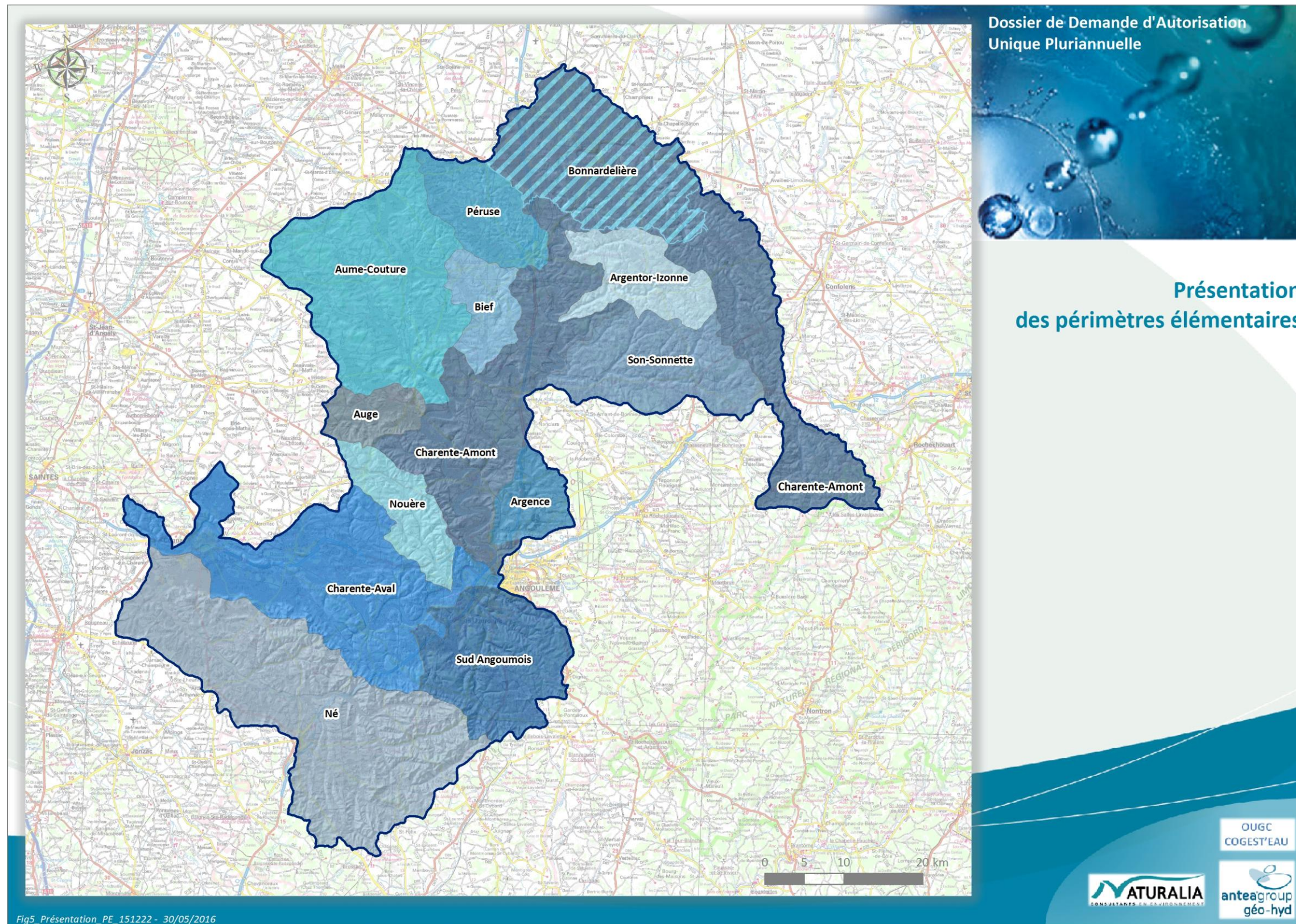


Fig5_ Présentation_PE_151222 - 30/05/2016

Figure 1 : Présentation des périmètres élémentaires de l'OUGC COGEST'EAU

Les modalités de fonctionnement de l'Organisme Unique de Gestion Collective ainsi que ses attributions sont détaillées dans l'étude d'impact en pièce n°1 (cf. chapitre « description et justification du projet »).

3. Plan de répartition

Annuellement, au premier trimestre, les Assemblées de sections étudient l'ensemble des demandes de prélèvements, notamment sur la base de l'historique des pratiques d'irrigation, les productions pratiquées et la sensibilité des systèmes de production au manque d'eau. Elles proposent alors un plan de répartition, en tenant compte des volumes prélevables à atteindre périmètre élémentaire par périmètres élémentaire.

La proposition de l'Assemblée de section doit être argumentée. Le Conseil d'Administration étudie les propositions des Assemblées de section et les présente au Comité Consultatif. Selon les avis émis par le Comité Consultatif, le Conseil d'Administration de la coopérative peut être amené à modifier le plan de répartition avant présentation en Assemblée générale.

L'Assemblée Générale valide ensuite le plan de répartition définitif.

Pour une nouvelle demande ou une hausse de volume, les volumes éventuellement alloués après étude de la demande au sein du groupe préparatoire et de l'assemblée de section, tiennent compte :

- du type de culture irriguée;
- du type de sols ;
- de la localisation du ou des point(s) de prélèvement(s) ;
- de la climatologie locale ;
- de l'historique des volumes consommés pour les demandes de hausse de volume ;
- de l'adhésion ou non à une structure collective (lorsqu'elle existe) œuvrant à la mise en place d'une dynamique d'amélioration des milieux, par exemple du stockage de substitution ;
- des spécificités locales du bassin telles que détaillées dans la présente étude.

Les règles de répartition et les volumes demandés par type de ressource et par périmètres élémentaires sont présentés au Chapitre « Mesures pour éviter, réduire et compenser les incidences » de la pièce n°1 (rapport AUP).

Les volumes demandés dans le cadre du 1^{er} plan de répartition de 2017 sont présentés ci-dessous. Deux scénarios de plan de répartition sont établis :

- l'un dans le cas où les projets de retenues sont effectifs ;
- l'autre dans le cas où les projets de retenues ne sont pas effectifs.

Périmètres élémentaires	Volume prévisionnel 2017 : SANS projets de retenues effectifs (m ³)				
	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Volumes prélevables notifiés	Eaux souterraines déconnectées	Eaux stockées	Eaux substituées
Argence	497 900	200 000	-	0	0
Argentor-Izonne	600 000	600 000	50 000	50 000	-
Auge	300 000	300 000	-	-	285 000
Aume Couture	16	3 579 756	2 570 000	378 000	-
	17	70 140			
	79	562 607			
Bonnardelière	0	-	4 900 000	-	-
Bief	200 000	200 000	1 828 000	-	100 000
Charente amont	16	16 257 859	19 000 000	0	329 300
	86	2 742 141			
	79	0			
	Cibiou	221 000			
Charente aval	1 080 000	1 080 000	334 000	265 000	-
Né	16	290 000	300 000	-	708 500
	17	10 000			
Nouère	407 000	320 000	-	32 000	220 000
Péruse	16	220 000	1 620 000	-	-
	79 - Z6a	10 000			
	79 - Z6b	11 100			
	79 - HP	-			
Son Sonnette	800 000	800 000	-	-	688 000
Sud Angoumois	760 000	760 000	-	339 800	-
Total	25 039 747	27 750 000	11 556 100	1 724 600	5 387 000

Tableau 1 : Volumes demandés dans le cadre du 1^{er} plan de répartition de 2017 : scénario SANS projets de retenues effectifs

Périmètres élémentaires	Volume prévisionnel 2017 : AVEC projets de retenues effectifs (m ³)				
	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Volumes prélevables notifiés	Eaux souterraines déconnectées	Eaux stockées	Eaux substituées
Argence	95 800	200 000	-	-	390 000
Argentor-Izonne	600 000	600 000	50 000	50 000	-
Auge	300 000	300 000	-	-	285 000
Aume Couture	16	2 100 000	2 570 000	378 000	-
	17	130 000			
	79	340 000			
Bonnardelière	-	-	4 900 000	-	-
Bief	200 000	200 000	1 828 000	-	100 000
Charente amont	16	16 257 859	19 000 000	-	329 300
	86	2 742 141			
	79	-			
	Cibiou	221 000			
Charente aval	1 080 000	1 080 000	334 000	265 000	-
Né	16	290 000	300 000	-	708 500
	17	10 000			
Nouère	320 000	320 000	-	32 000	602 000
Péruse	16	220 000	1 620 000	-	-
	79 - Z6a	10 000			
	79 - Z6b	11 100			
	79 - HP	-			
Son Sonnette	800 000	800 000	-	-	688 000
Sud Angoumois	760 000	760 000	-	339 800	-
Total	26 487 900	27 750 000	11 556 100	1 724 600	7 809 000

Tableau 2 : Volumes demandés dans le cadre du 1^{er} plan de répartition de 2017 : scénario AVEC projets de retenues effectifs

4. Etat initial

4.1 Contexte économique

➤ Population

Sur le territoire de l'OUGC, on observe une concentration des Hommes et des activités autour des pôles économiques et urbains et on distingue au sein du territoire des dynamiques très différentes :

- la **croissance démographique** est importante au centre du territoire de l'OUGC, dans la périphérie d'Angoulême et dans une moindre mesure autour de Cognac. La tendance s'inverse en bordure du territoire où la population a tendance à diminuer. En moyenne, sur l'ensemble du territoire, on observe tout de même une légère croissance ;
- seules **deux unités urbaines** dépassant les 10 000 habitants sont présentes sur le territoire de l'OUGC : Cognac et Angoulême. 47% de la population se trouvent dans ces 2 unités ;
- le territoire de l'OUGC subit un fort **déficit migratoire** pour les jeunes (tranche d'âge des 18-25 ans) entrants dans la vie active ;
- un **flux migratoire britannique** non négligeable contribue à l'augmentation de la population des zones rurales au nord et à l'est du territoire.

➤ Emplois

Les sources d'emploi sont variées au sein du territoire de l'OUGC. Les activités de service (commerces, transports et autre) représentent la plus grosse part de l'emploi de l'OUGC, soit 37% de l'emploi, suivi de près par le secteur du public (administration, enseignement, santé, ...) avec 32% de l'emploi total.

La répartition de la population par catégorie socioprofessionnelle est issue de la base des données INSEE de 2012. Il ressort que les employés, les ouvriers puis les professions intermédiaires occupent une part importante de l'emploi de ce territoire alors que les cadres, les artisans et les agriculteurs sont peu représentés.

La part de l'agriculture dans l'emploi est modeste, d'environ 4 % sur le territoire de l'OUGC. Elle est globalement plus importante sur les pourtours du territoire où elle dépasse régulièrement 40%.

Le nombre d'emploi dans le secteur de l'agriculture diminue nettement depuis ces trente dernières années en partie à cause de l'automatisation dans la viticulture en particulier et de l'évolution des exploitations d'élevages vers les grandes cultures. On constate également des difficultés quant à la succession sur les exploitations agricoles. Ce phénomène est traduit par une augmentation de la part des agriculteurs de plus de 55 ans.

4.2 Contexte topographique et paysages

L'histoire géologique, les facteurs climatiques, la végétation ont généré des paysages et des sols très différents en Poitou-Charentes. Ainsi, quatre grands ensembles se distinguent sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU :

- l'**Angoumois** autour d'Angoulême : c'est une région céréalière, à paysage ouvert, entaillée par la Charente et ses affluents. Ce sont de vastes plateaux calcaires bordés au nord par les terres rouges à châtaigniers et au sud par des champagnes et des landes ;
- le **Cognaçais** à l'ouest où la viticulture prédomine. Il est bordé au nord par des plaines calcaires, il se prolonge vers le sud par des collines crayeuses, les terres de champagne; il comprend la dépression argileuse du Pays Bas Charentais (au nord de Cognac) ;
- le **Montmorélien** au sud-est, est une région de polyculture et d'élevage associée à la vigne. Il est constitué par les collines crayeuses des terres de champagne surmontées par des plateaux recouverts à la fin du Tertiaire et au début du Quaternaire par des produits de remaniement de terrasses et par des apports détritiques, les terres de landes ;
- le **Confolentais** à l'Est, au paysage bocager, est une région d'élevage. Il annonce le Limousin avec ses sols sur granite et gneiss bordés par les terres de brandes, sols sur sable et argile.

4.3 Contexte climatique

➤ Climat actuel

Le Bassin de la Charente est sous l'influence d'un climat de type océanique. La pluviométrie fournie sur le bassin est comprise entre 700 et 1000 mm par an (moyennes annuelles), les précipitations sont croissantes d'ouest et est suivant le relief.

Le régime mensuel des précipitations est assez régulier à La Péruse et Cognac, avec des écarts assez limités entre le niveau des précipitations estivales (50 à 60 mm par mois) et celui des précipitations hivernales (60 à 90 mm par mois).

La température moyenne annuelle à Cognac se situe entre 12 et 15°C. L'été, les températures sont tempérées par la brise de mer en bordure côtière. Les hivers sont doux, le froid est toujours plus prononcé à l'intérieur des terres. La première gelée d'automne se produit souvent avec un décalage d'un mois entre l'est du bassin versant (1^{er} novembre) et l'ouest (1^{er} décembre). La température moyenne mensuelle à Cognac est de l'ordre de 6 à 7 °C pour les mois d'hiver (décembre à février) et de 18 à 20°C pour les mois d'été (juin à septembre).

➤ Evolutions climatiques

A l'échelle du bassin Adour-Garonne, le changement climatique se traduit par une augmentation des températures constatée au cours du XX^{ème} siècle (environ +1,2°C) et de l'évapotranspiration². En termes de précipitations, les moyennes annuelles affichent une tendance à la stabilité alors qu'une décroissance significative est constatée sur les pluies estivales. Ces observations sont corrélées avec les projections faites pour la métropole à un horizon relativement proche.

Ces évolutions climatiques conduisent naturellement à une baisse des écoulements naturels dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement³ et à une fonte plus précoce du manteau neigeux.

En termes d'évolutions climatiques à l'échelle du bassin amont de la Charente, on peut retenir les évolutions suivantes :

² Quantité d'eau transférée vers l'atmosphère, par l'évaporation au niveau du sol et par la transpiration des plantes.

³ Nappe souterraine qui est en forte liaison hydraulique avec un cours d'eau permanent et dont l'exploitation peut avoir un effet préjudiciable sur le débit d'étiage superficiel

- pour la température, les tendances observées par le passé devraient perdurer à moyen terme, ce qui conduirait à une augmentation de la température moyenne annuelle d'environ 1°C d'ici 2040 ;
- pour l'évapotranspiration, les tendances observées par le passé devraient également perdurer à moyen terme, avec environ +60 mm pour la période 2000/2040 par rapport à la période 1960/2000 ;
- concernant les précipitations annuelles, si aucune tendance ne peut être généralisée au vu des observations du passé, les scénarios climatiques conduisent à laisser penser que s'observeront :
 - une diminution des précipitations moyennes annuelles de l'ordre de 60 à 80 mm d'ici 2040,
 - une modification du régime annuel de précipitations. Les mois d'hiver seraient le plus impactés par cette diminution. Les tendances sur le printemps et l'été sont moins marquées même si, de manière générale, une diminution des précipitations est à anticiper ;
- pour les précipitations efficaces, les projections futures font état d'une prolongation des tendances historiques à moyen terme avec une diminution de l'ordre de 50 à 70 mm des précipitations efficaces en moyenne d'ici 2040.

4.4 Contexte géologique

La zone d'étude est située dans le seuil du Poitou qui correspond à une zone surélevée orientée nord-ouest/sud-est et soulignée par de nombreuses failles.

Elle détermine une zone de transition et de contact entre :

- deux massifs cristallins : le Massif Armoricaïn au nord-ouest et le Massif Central au sud-est ;
- deux grands ensembles sédimentaires : le bassin parisien au nord-est et le bassin aquitain au sud-ouest.

Les deux bassins sédimentaires, où l'on va retrouver d'importantes séries essentiellement carbonatées du Jurassique au Crétacé, s'appuient respectivement sur les contreforts du Limousin (bassin aquitain) et armoricaïn (bassin parisien).

Ainsi, sur le territoire de l'OUGC COGEST'EAU, les formations géologiques peuvent être classées en trois catégories :

- les formations volcaniques et métamorphiques de la partie amont du Briovérien. La frange superficielle altérée de ces formations ainsi que les nombreuses fissures et fractures présentes ;
- les formations sédimentaires calcaires du Secondaire (Jurassique principalement et Crétacé) constituées d'une succession de niveaux carbonatés. Ces séries d'épaisseur importante peuvent avoir subies des déformations tectoniques de type fracturation ou plissement et avoir été altérées par une karstification active ; les circulations d'eau y sont présentes et susceptibles d'être importantes en fonction du niveau géologique considéré ;

les formations sédimentaires du Tertiaire et du Quaternaire, essentiellement détritiques et issues du démantèlement des massifs périphériques au bassin sédimentaire ; elles correspondent aux faciès des molasses et des argiles constituées d'un ensemble fortement hétérogène de niveaux marneux, calcaires et argileux.

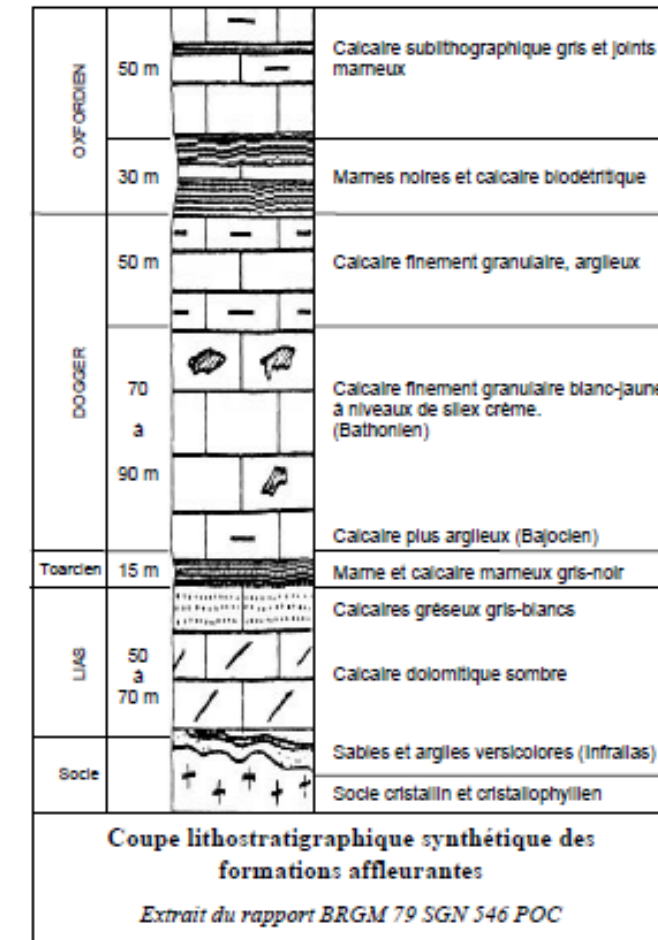


Figure 2 : Coupe lithostratigraphique des formations affleurantes en Charente amont

(Source : Fiche SIGES 118a)

4.5 Contexte hydrogéologique

La diversité des formations géologiques rencontrées sur le territoire d'étude conduit à la présence de nombreux réservoirs aquifères possédant leurs caractéristiques propres. On identifie sur le périmètre d'étude :

- la nappe du socle ;
- la nappe des calcaires karstiques du Jurassique moyen ;
- la nappe des calcaires fissurés du jurassique supérieur ;
- la nappe des calcaires du crétacé ;
- la nappe alluviale de la Charente.

21 masses d'eau souterraines sont recensées sur les périmètres élémentaires du territoire de l'OUGC COGEST'EAU.

Parmi ces masses d'eau, 9 sont majoritairement affleurantes et bien représentées au niveau des périmètres élémentaires. Il s'agit des masses d'eau :

- **FRFG001** : Socle BV Haute-Charente secteur hydro r0 ;
- **FRFG013** : Calcaires du jurassique moyen entre Charente et Son ;

- **FRFG014** : Calcaires du jurassique moyen en rive droite de la Charente amont ;
- **FRFG016** : Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente secteurs hydro r0, r1, r2, r3, r5 ;
- **FRFG017** : Alluvions de la Charente ;
- **FRFG076** : Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens libre ;
- **FRFG078** : Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien ;
- **FRFG093** : Calcaires, grès et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde ;
- **FRFG094** : Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde.

Code	Masse d'eau	Ere	Système
FRFG017	Alluvions de la Charente	Quaternaire	
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Tertiaire	Eocène
FRFG072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Secondaire	Crétacé supérieur
FRFG073	Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain		Crétacé supérieur
FRFG075	Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain		Crétacé supérieur
FRFG076	Calcaires, grès et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens libre		Crétacé supérieur
FRFG093	Calcaires, grès et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde		Crétacé supérieur
FRFG094	Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde		Crétacé supérieur
FRFG095	Calcaires, grès et sables du turonien-coniacien-santonien libre BV Isle-Dronne		Crétacé supérieur
FRFG096	Calcaires et Calcaires marneux du santonien-campanien BV Isle-Dronne		Crétacé supérieur
FRFG015	Calcaires du jurassique supérieur du BV Boutonne secteur hydro r6		Jurassique supérieur
FRFG016	Calcaires du jurassique supérieur du BV Charente secteurs hydro r0, r1, r2, r3, r5		Jurassique supérieur
FRFG080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif		Jurassique moyen et supérieur
FRFG013	Calcaires du jurassique moyen entre Charente et Son		Jurassique moyen
FRFG014	Calcaires du jurassique moyen en rive droite de la Charente amont		Jurassique moyen
FRFG018	Calcaires du karst de la Rochefoucauld BV Charente		Jurassique moyen
FRFG042	Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne secteur hydro r6	Jurassique moyen	
FRFG079	Calcaires du jurassique moyen charentais captif	Jurassique moyen	
FRGG063	Calcaires et marnes du Dogger du BV du Clain	Jurassique moyen	
FRFG078	Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien	Jurassique inférieur	
FRFG002	Socle BV Haut Bandiat et Tardoire secteur hydro r1	Primaire	
FRFG001	Socle BV Haute-Charente secteur hydro r0		

Tableau 3 : Classement des masses d'eau par système

4.6 Contexte hydrographique

La Charente prend sa source à Chéronnac en Haute-Vienne, sur les contreforts du Massif Central à environ 295 m d'altitude. Elle traverse successivement les départements de la Charente, de la Vienne, revient de nouveau en Charente, de la Charente maritime avant de se jeter dans l'océan Atlantique entre Port-des-Barques et Fouras. La longueur totale de la Charente est de 381,4 km et couvre un bassin versant total de 10 549 km². Le fleuve est également classé navigable sur 196 km, essentiellement en aval de la zone d'étude.

Le réseau hydrographique est relativement important sur l'amont du territoire de l'OUGC (haute vallée de la Charente), traduisant la faible perméabilité du socle de roches cristallines. Deux importants barrages sont également implantés sur ce secteur : Mas Chaban d'un volume de 14,2 millions de m³ et Lavaud d'un volume de 10 millions de m³.

Après avoir effectué une boucle dans le département de la Vienne, la Charente voit sa vallée s'élargir et son cours méandré jusqu'aux environs d'Angoulême. Elle reçoit de nombreux affluents tel que le Son-Sonette, la Bonnieure, la Tardoire.

Au niveau d'Angoulême, la Charente traverse des plateaux calcaires fissurés favorisant la présence de gouffres et autres résurgences dont notamment les sources de la Touvre, deuxième résurgence de France en termes de débit. C'est également à partir de cette ville qu'elle devient navigable sur environ 170 km jusqu'à Rochefort, notamment parce que sa pente devient plus faible.

L'aval du périmètre de l'OUGC voit la Charente prendre un virage important et se diriger vers l'Océan Atlantique. Entre Angoulême et Cognac, elle reçoit entre autre les eaux de la Nouère, de la Soloire, de l'Antenne, de la Boème et du Né.

Les principaux affluents de la Charente sur le périmètre de l'OUGC sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Cours d'eau	Linéaire (km)
Argent-Or	30
Aume	32
Bief	23
Couture	28
Sonnette	22
Son-sonnette	35
Antenne	48
Boème	23
Charreau	18
Eaux claires	14
Nouère	26
Né	66

Tableau 4 : Linéaire des principaux affluents de la Charente sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

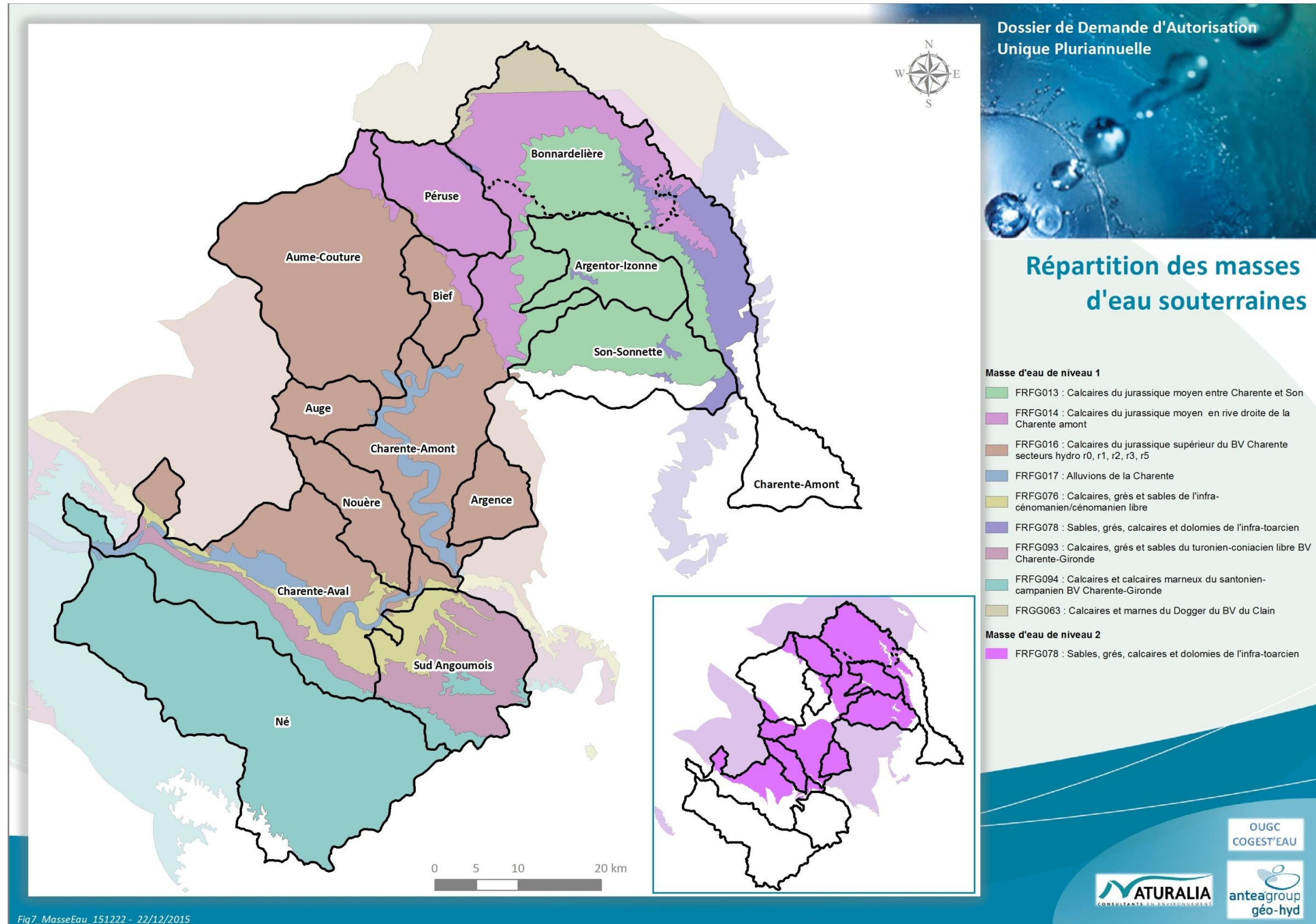


Figure 3 : Masses d'eau souterraines

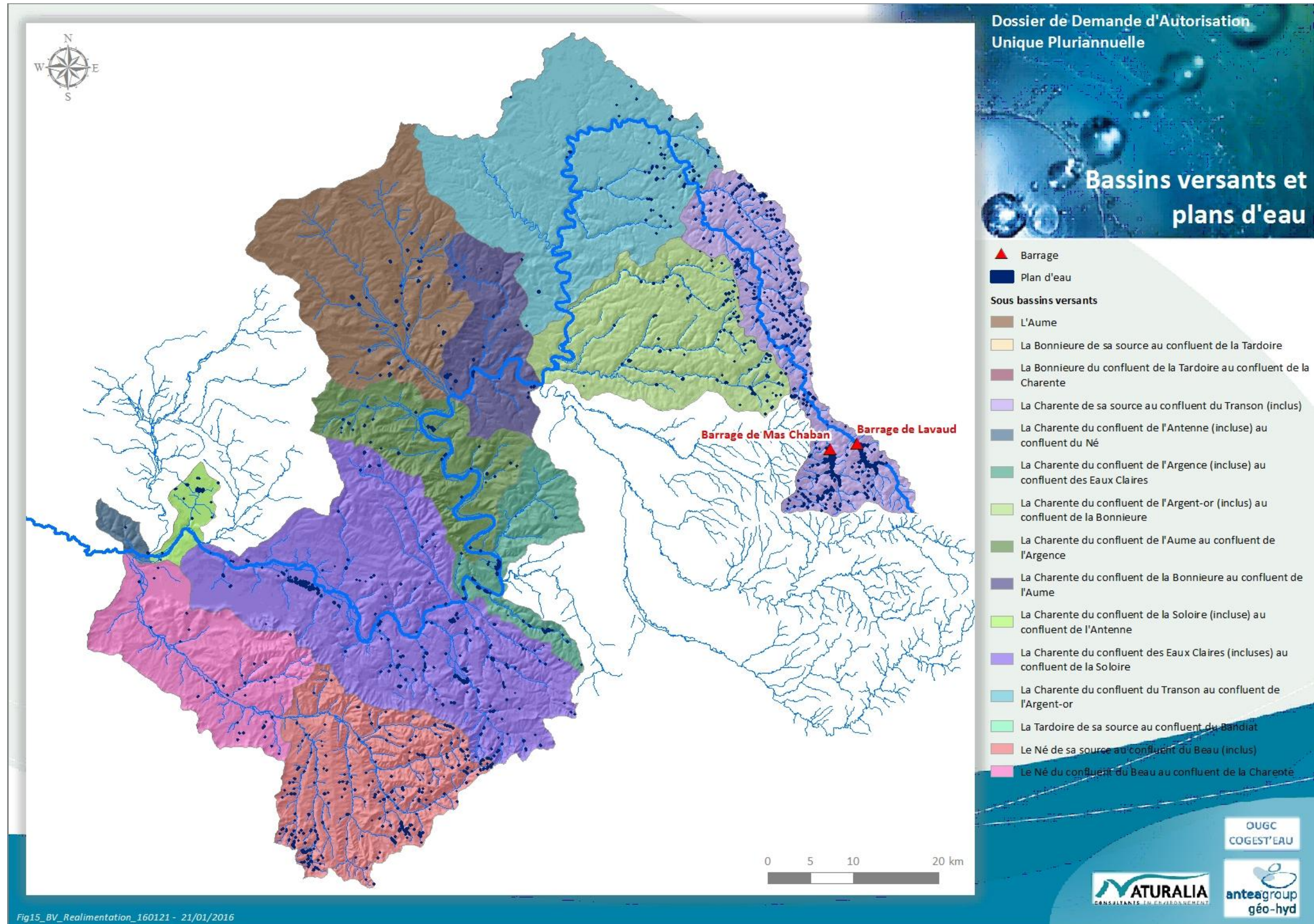


Figure 4 : Réseau hydrographique

4.7 Description des milieux inféodés à l'eau

Le bassin de Charente se situe à l'intersection de l'Aquitaine, du Poitou-Charentes et du Limousin. Réparti sur 6 départements (la Charente et la Charente-Maritime faisant entièrement partie du territoire et quatre autres concernés partiellement à savoir les Deux-Sèvres, la Dordogne, la Haute-Vienne et la Vienne), le bassin couvre une surface estimée à 10 000 km². Ce dernier est drainé par le fleuve « la Charente » ainsi que par ses principaux affluents (Tardoire, Seugne et Boutonne). La Charente prend sa source en Haute-Vienne et se déverse dans l'Océan Atlantique.

L'occupation du sol de la région charentaise est principalement dominée par la présence de terres cultivées (la Surface Agricole Utile représente 59% de la surface du bassin). Le réseau hydrographique est alors sollicité pour l'irrigation de ces nombreuses zones cultivées.

Le domaine public forestier de la région Poitou-Charentes s'étend sur 36 000 ha. À l'échelle du bassin versant, la forêt ne représente que 16% de la surface (taux inférieur à la moyenne française de 28,6%).

Les milieux naturels protégés sur le territoire du bassin versant de Charente représentent 431 408 ha. De par la variabilité des milieux, la zone d'étude est concernée par de nombreux périmètres à vocation réglementaire et/ou d'inventaire.

À l'échelle du bassin Charente, les zones humides avérées suivent majoritairement les cours d'eau principaux, à savoir le Né et la Charente. De plus, on remarque de nombreuses zones humides au sud-ouest de la zone d'étude. À l'ouest de la N10 ainsi que sur la partie nord-est de l'infrastructure, l'absence de zones humides peut être mise en avant.

La réglementation européenne repose essentiellement sur le Réseau Natura 2000 qui regroupe la Directive Oiseaux (du 2 avril 1979) et la Directive Habitats-Faune-Flore (du 21 mai 1992), transposées en droit français. Leur but est de préserver, maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Sur le périmètre du bassin de COGEST'EAU, les sites Natura 2000 sont identifiés (6 ZPS et 11 SIC). Ces sites sont localisés pour la plupart le long ou à proximité de cours d'eau (la Charente aval et le Né, principalement). Une majorité est incluse au sein du périmètre du bassin de Charente amont.

PE	Référence	Sites Natura 2000	Statut	Superficie (ha)	Année d'approbation
n°183, n°187	FR5400405	Côteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac	SIC	222	2007
n°200	FR5400410	Les Chaumes Boissières et côteaux de Châteauneuf-sur-Charente	SIC	625	2004
n°200	FR5400411	Chaumes du Vignac et de Clérignac	SIC	103	2004
n°186	FR5400413	Vallées calcaires péri-angoumoises	SIC	1654	2004
n°182	FR5400417	Vallée du Né et ses principaux affluents	SIC	4630	2004
n°182	FR5400420	Côteaux du Montmorélien	SIC	323	2008
n°182	FR5400422	Landes de Touverac - Saint-Vallier	SIC	2 222	2004
n°189	FR5400447	Vallée de la Boutonne	SIC	7 333	2004
n°189	FR5400450	Massif forestier de Chizé-Aulnay	SIC	17 337	2004
n°182, n°200	FR5400472	Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran	SIC	7 106	2004
n°186, n°187, n°200	FR5402009	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)	SIC	5 373	2004
n°182, n°200	FR5412005	Vallée de la Charente moyenne et Seignes	ZPS	7 087	2004
n°192, n°187, n°201	FR5412006	Vallée de la Charente en amont d'Angoulêmes	ZPS	4 018	2004
n°187	FR5412019	Région de Pressac, étang de Combourg	ZPS	3 359	2004
n°188, n°189, n°190	FR5412021	Plaine de Villefagnan	ZPS	9 531	2004
n°189, n°201	FR5412023	Plaines de Barbezières à Gourville	ZPS	8 108	2004
n°189, n°201	FR5412024	Plaine de Néré à Bresdon	ZPS	9 261	2003

Tableau 7 : Liste des sites Natura 2000 sur le territoire de Charente (Source : site INPN)

Le ci-dessous récapitule les sites Natura 2000 considérés sensibles au regard des habitats et espèces ainsi que vis-à-vis de leur lien et dépendance pour les milieux humides et aquatiques.

PE	Identifiant	Nom	Sensibilité globale évaluée
n°189	FR5400447	Vallée de la Boutonne	Fort
n°182, n°200	FR5412005	Vallée de la Charente moyenne et Seignes	Fort
n°187	FR5412019	Région de Pressac, étang de Combourg	Fort
n°186	FR5400413	Vallées calcaires péri-angoumoises	Modérée
n°182	FR5400417	Vallée du Né et ses principaux affluents	Modérée
n°182	FR5400422	Landes de Touverac - Saint-Vallier	Modérée
n°182, n°200	FR5400472	Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran	Modérée
n°186, UG n°187, n°200	FR5402009	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (SOLOIRE, BOEME, ECHELLE)	Modérée
n°192, n°187, n°201	FR5412006	Vallée de la Charente en amont d'Angoulêmes	Modérée
n°183, n°187	FR5400405	Côteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac	Faible
n°200	FR5400410	Les Chaumes Boissières et côteaux de Châteauneuf-sur-Charente	Faible
n°200	FR5400411	Chaumes du Vignac et de Clérignac	Faible
n°182	FR5400420	Côteaux du Montmorélien	Faible

Tableau 9 : Récapitulatif des sites Natura 2000 considérés sensibles

4.8 Description du contexte agricole

➤ Grandes tendances

L'agriculture est très présente sur le territoire de l'OUGC COGEST'EAU. La viticulture, les cultures de céréales ainsi que l'élevage sont les plus représentés au sein du territoire de l'OUGC. En 2010, le secteur de la viticulture a généré 45% de la valeur de la production agricole du territoire.

La surface agricole utile représente plus de la moitié de la superficie du département de la Charente⁴, soit 61,4% du total départemental.

L'agriculture regroupe 3,8% de l'emploi total dans le département. L'activité agricole représente environ 9 100 unités de travail annuelles (UTA) répartis sur environ 6 400 exploitations. 59% du temps de travail effectif est réalisé par les chefs d'exploitation et les co-exploitants. 51% des personnes travaillant régulièrement sur une exploitation sont à temps complet. 8,8% du travail agricole est réalisé par de la main-d'œuvre saisonnière, notamment dans le domaine de la viticulture.

Les exploitants font appel à des entreprises de travaux agricoles et à des coopératives d'utilisation de matériel agricole. Cela représente 2% du travail.

Globalement la part de l'agriculture dans l'emploi total du territoire a nettement chuté entre 1988 et 2000 avec -40% des emplois, ce qui est plus important que la moyenne métropolitaine. Ceci est en partie dû à l'agrandissement des surfaces agricoles, les plus grandes englobant les plus petites, à la réorientation des exploitations d'élevage vers les grandes cultures, et à la mécanisation de la viticulture.

⁴ En l'absence de synthèse pour le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU, le descriptif est basé sur le département de la Charente, largement représenté sur le territoire de COGEST'EAU

➤ Irrigation

L'irrigation est en recul entre 2000 et 2010 en Poitou-Charentes. Avec 12% de sa surface agricole utilisée (SAU) irrigable, la région Poitou-Charentes est au sixième rang des régions françaises. En 2010, 9% de la SAU est effectivement irriguée.

Sur la zone d'étude, les surfaces irriguées sont concentrées sur la bande centrale allant du nord au sud du territoire.

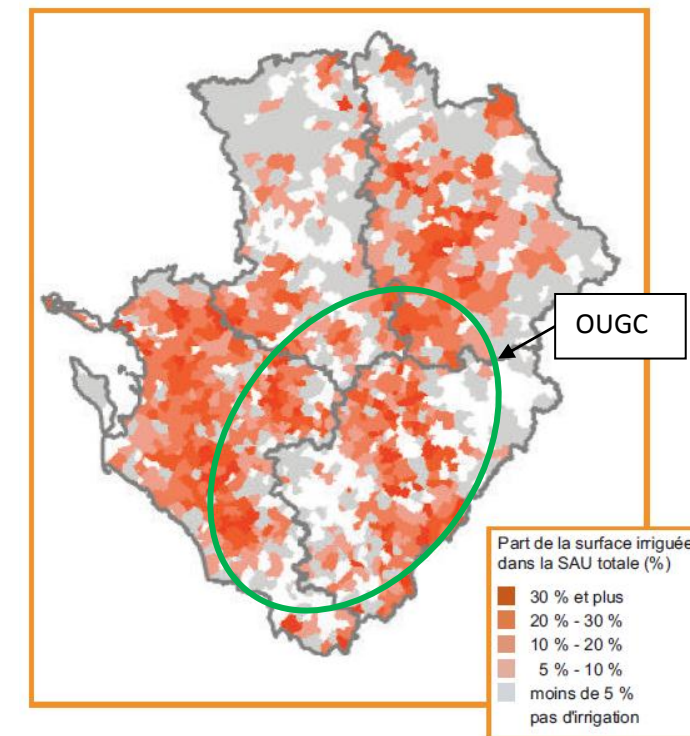


Figure 5 : Part des surfaces irriguées dans la SAU totale (source : Agreste – RA2010)

Concernant la variation des surfaces irrigables par sous-bassin versant entre 2000 et 2010, le territoire de l'OUGC est confronté à des baisses importantes.

Entre 2000 et 2010, la région du Poitou-Charentes perd 41 000 ha de surfaces agricoles, dont 21 000 ha irriguées.

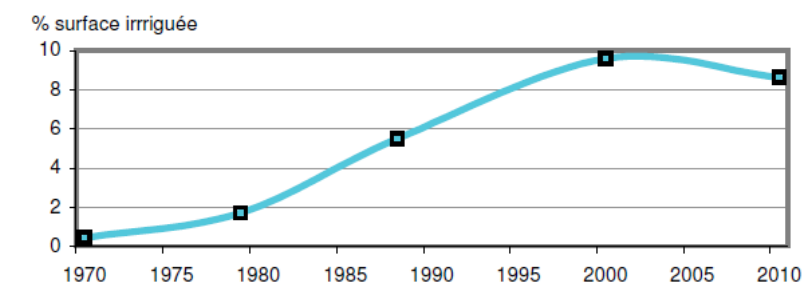


Figure 6 : Evolution des surfaces irriguées entre 1970 et 2010 en Poitou-Charentes – Source : Agreste

L'irrigation assure des rendements plus sécurisés contre l'aléa climatique (maîtrise de la qualité de la production qui est la garantie de marchés/débouchés) et souvent plus élevés, ce qui permet à certains

territoires de se diversifier et contribue directement et indirectement au développement socio-économique des territoires.

Le recours à l'irrigation concerne presque exclusivement les moyennes ou grandes exploitations (dont la production brute standard est supérieure à 25 000 euros annuels).

Le maïs grain et le maïs fourrage sont les cultures les plus irriguées en Poitou-Charentes, suivis du blé et de l'orge. Globalement, pour les céréales d'hiver, l'irrigation est ciblée sur l'implantation et le démarrage des cultures alors qu'elle vise à accompagner le développement du maïs.

L'irrigation favorise la spécialisation de la région en grandes cultures de céréales et oléoprotéagineux. Dans l'ensemble, 80% du maïs sont irrigués.

4.9 Inventaire des autres usages

➤ Navigation fluviale

La Charente est navigable d'Angoulême jusqu'à Rochefort. La navigation de bateaux touristiques est la plus importante en se rapprochant de l'estuaire. Il existe à la fois des bateaux particuliers privés (75 emplacements dans les ports fluviaux), des bateaux de transport de passagers (6 bateaux d'une capacité cumulée de 300 passagers), et des bateaux en location (67 bateaux en 2005). La navigation étant limitée à la Charente aval, cette activité ne rencontre a priori pas de problèmes importants liés au niveau d'eau dans le fleuve.

➤ Production d'hydroélectricité

Ils existent 6 usines hydroélectriques sur la Charente, 3 en amont d'Angoulême (sur les communes de Balzac, La-Chapelle et Mansle) et 3 en aval (sur les communes de Chateaufort-sur-Charente, Sireuil et Trois-Palis).

La puissance totale des installations est de 0,49 MW, et le productible de 4 208 665 GW/h.

Cette activité bénéficie certainement du soutien d'étiage pendant l'été où la production peut-être maintenue ou accrue. Toutefois, il est possible que, pendant l'hiver, les retenues d'eau soient à l'origine d'une baisse de production.

➤ Usage Eau Potable

Les captages d'Alimentation en eau Potable (AEP) sont soumis au Code de la santé et, à ce titre, doivent disposer de périmètres de protection et de mesures de prescription afin de protéger d'une part, le captage et d'autre part la ressource.

Il existe encore quelques captages pour lesquels la procédure de demande d'utilité publique est en cours.

Les captages AEP et leurs périmètres de protection sont localisés sur la figure ci-dessous.

NB : cette carte ne comprend pas les captages et périmètres de protection de la Vienne. Nous n'avons pu obtenir la couche SIG.

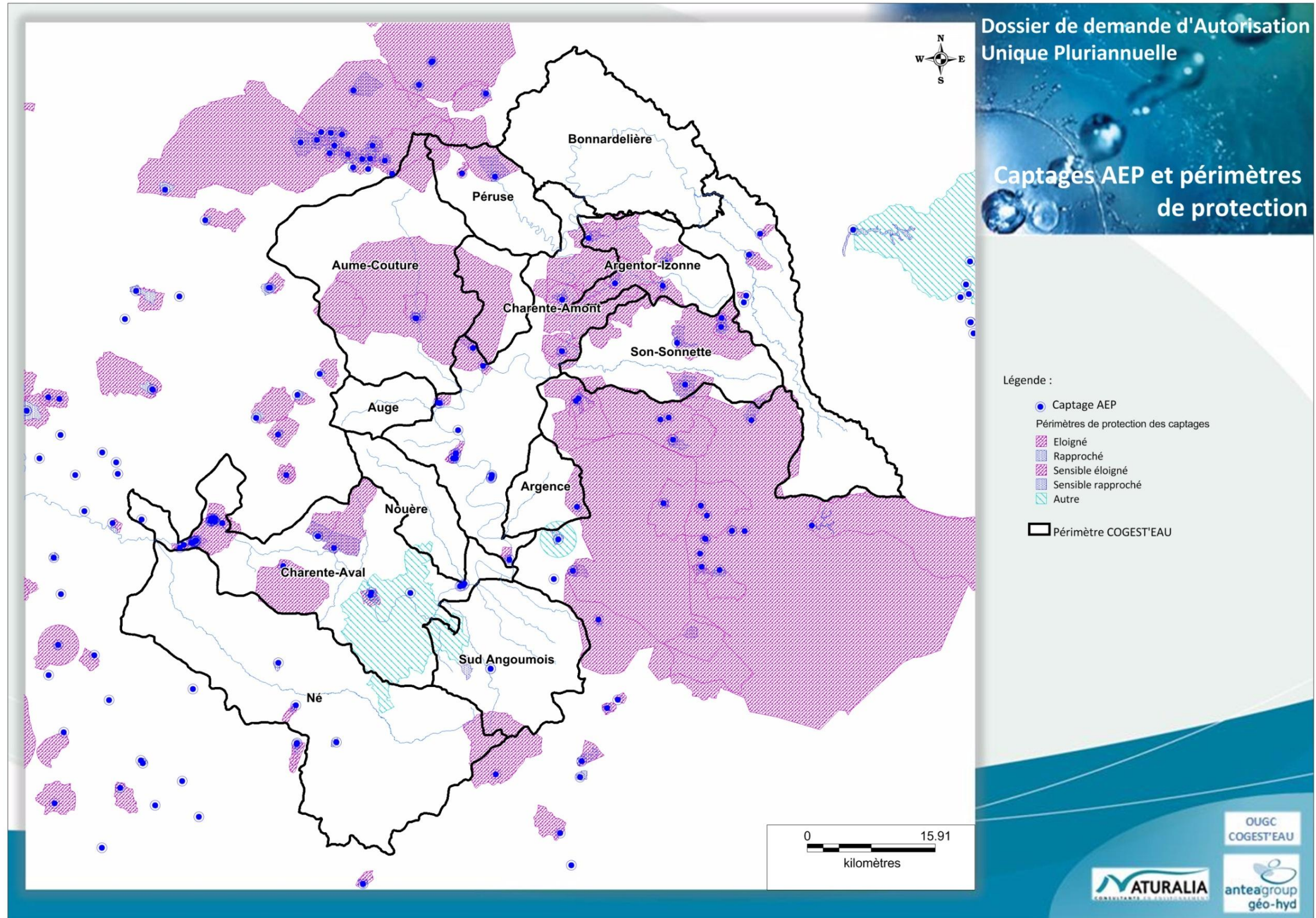


Figure 7 : Localisation des captages AEP et des périmètres de protection sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

5. Situation des périmètres élémentaires

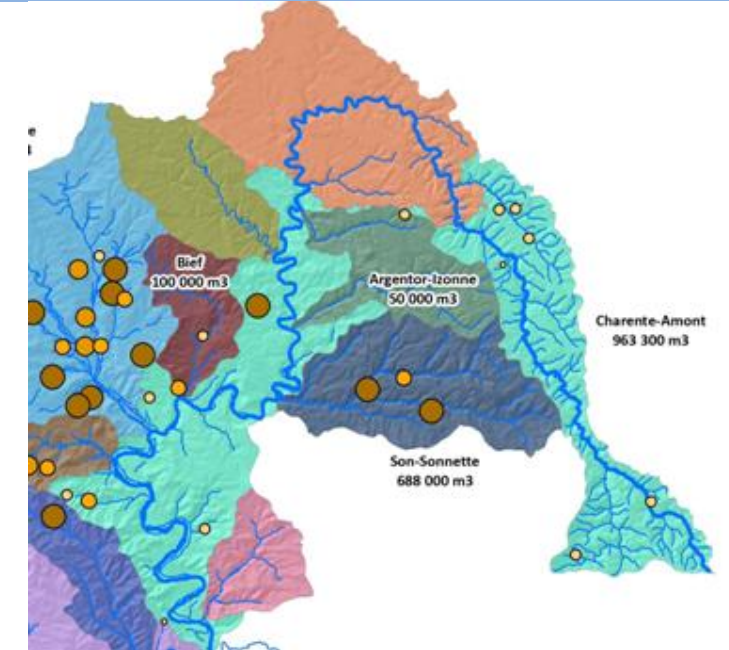
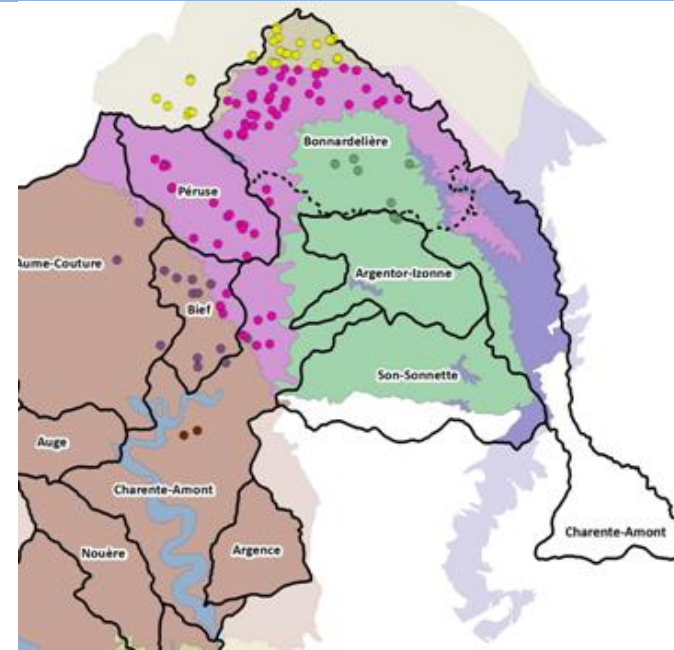
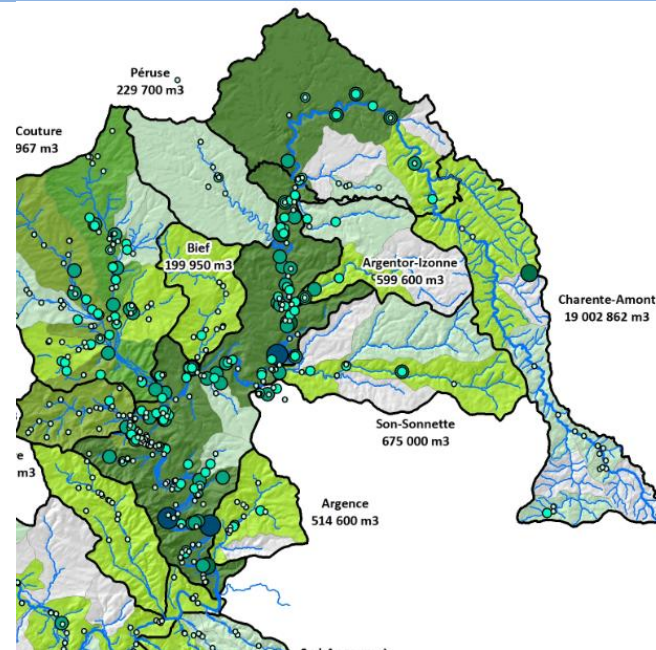
Les fiches ci-après synthétise les caractéristiques de chaque périmètre élémentaire à la suite de l'état initial et de l'analyse des incidences du projet. Elles permettent de mettre en avant les mesures retenues sur chaque périmètre élémentaire en fonction des enjeux définis préalablement.

Charente amont

Caractéristiques :

Réalimentation : oui
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : Vindelle : 3 m³/s
Piézomètres de référence : Saint-Pierre-d'Exideuil (Bonnardelière) (Jurassique moyen)

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	19 000 000 m ³ (Charente amont) + 4 900 000 m ³ (Bonnardelière) = 23 900 000 m ³	V printemps : 5 000 000 m ³ + 750 000 m ³ sur Bonnardelière	-	-			
Volumes autorisés 2015	18 571 462 + 431 400 (Bonnature) = 19 002 862 m ³		2 569 100 + 4 899 846 = 7 468 946 m ³	963 000 m ³			
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 16 257 859 + 2 742 141 = 19 000 000 m ³ Avec retenues effectives : 16 257 859 + 2 742 141 = 19 000 000 m ³		Sans retenues effectives : 7 468 946 m ³ Avec retenues effectives : 7 468 946 m ³	Sans retenues effectives : 329 300 + 634 000 = 963 300 m ³ Avec retenues effectives : 329 300 + 634 000 = 963 300 m ³			
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) 11 169 330	AEP (m³) -	INDUSTRIE (m³) 155 598	IRRIGATION (m³) 6 524 852	AEP (m³) 3 984 648	INDUSTRIE (m³) 336 753	-
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 11 %, moyen 83 %, médiocre : 6% Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : vigilance		Jurassique moyen et Jurassique inférieur. Masses d'eau FRFG013, FRFG014, FRFGG063, FRFG078. Etat quantitatif mauvais sur FRFG014 et FRGG063.				
Situation hydrogéologie/MESO							
Usages	Canoë-kayak - Sites classés		Prélèvement à proximité du captage de Roche				-

Incidences des prélèvements

Ajustements à la marge pour l'atteinte des volumes prélevables
Pression quantitative Faible en amont, Significative en médian, Modérée en aval
Quelques franchissements DOE
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Faible : 3, Moyen : 4, Elevé : 3, Très élevé : 3
Masses d'eau souterraines FRFG014 et FRFG063 sensibles aux prélèvements en nappe déconnectée

Modérés

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

- Ajustements à la marge pour l'atteinte des volumes prélevables (0,01% de baisse)
- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige avec une gestion volumétrique
- En zone très sensible : expertise à moyen terme sur les points de prélèvements et les systèmes d'exploitation afférents, afin de diminuer la pression de prélèvements en proposant des solutions

Incidence résiduelle

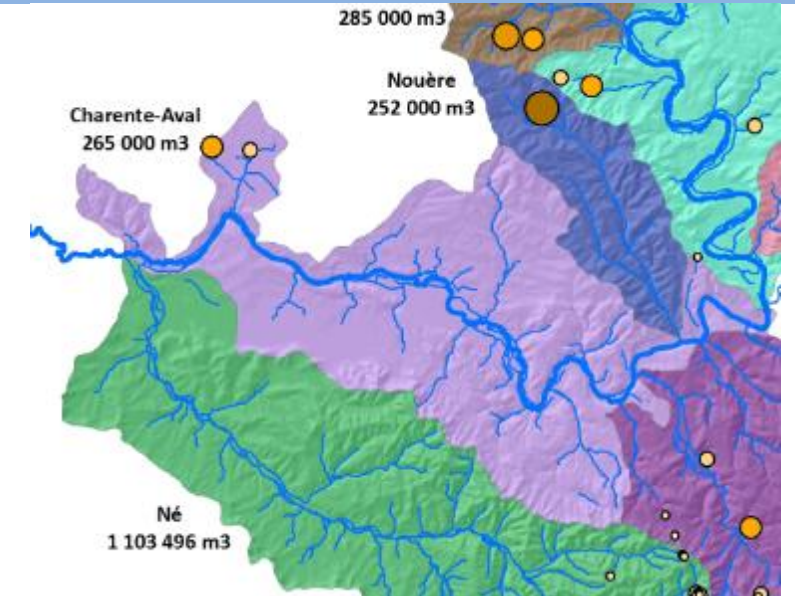
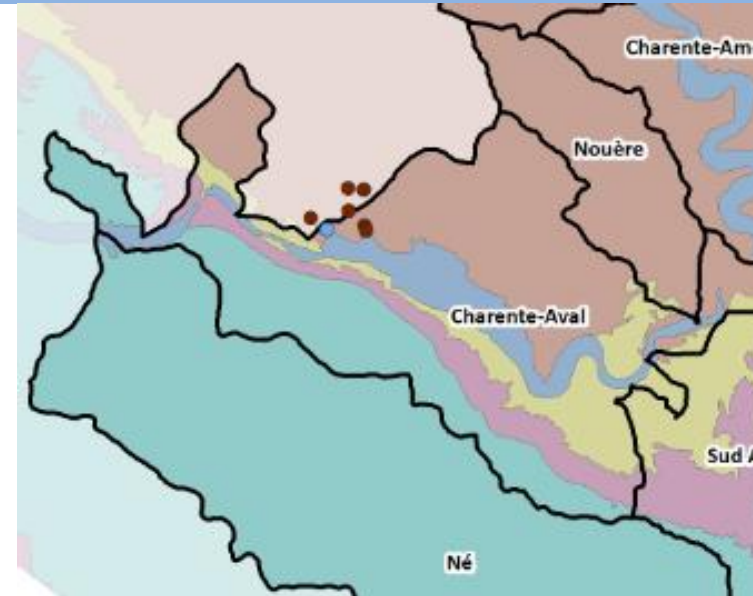
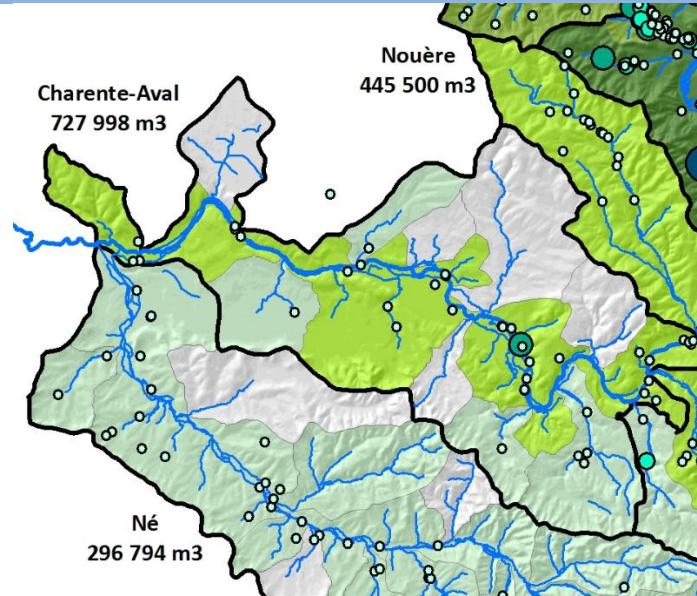
Négligeable

Charente aval

Caractéristiques :

Réalimentation : oui
Point nodal :
Point avec seuil de gestion : Beillant
Piézomètres de référence : non

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	1 080 000 m ³	Volumes prélevables de printemps	160 000 m ³	-	-
Volumes autorisés 2015	727 998 m ³			334 000 m ³	
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 1 080 000 m ³ Avec retenues effectives : 1 080 000 m ³			Sans retenues effectives : 334 000 m ³ Avec retenues effectives : 334 000 m ³	
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) 473 046	AEP (m³) 16 043	INDUSTRIE (m³) 1 133 801	IRRIGATION (m³) 256 985	AEP (m³) 4 567 989
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 9 %, moyen 91 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : vigilance			Jurassique supérieur, Crétacé supérieur, Quaternaire. MESO FRFG016, FRFG093, FRFG094, FRFG076, FRFG017. Etat quantitatif mauvais sur FRFG093 et FRFG094.	
Situation hydrogéologie/MESO	Franchissements DOE en 2009 et 2011 Mesures de crise fréquentes en étiage				
Usages	Hydroélectricité - Sites classés				

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Respect des VP
Pression quantitative modérée
Absence DOE/DOC
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Très faible : 1, Faible : 2, Moyen : 1, Elevé : 1

Faibles

→ **Réalisation d'une gestion volumétrique**

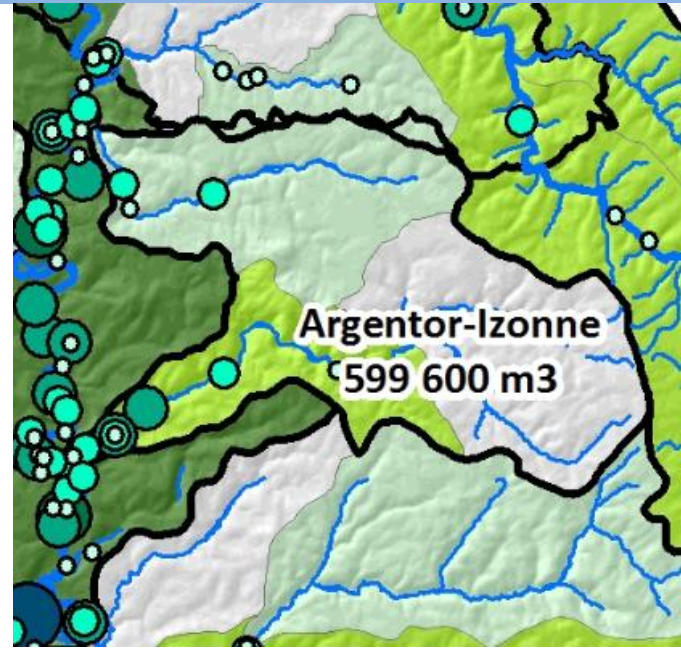
Négligeable

Argentor Izone

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : Poursac
Piézomètres de référence : non

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	600 000 m ³	-			-		
Volumes autorisés 2015	599 600 m ³	62 000 m ³			50 000 m ³		
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 600 000 m ³ Avec retenues effectives : 600 000 m ³	Sans retenues effectives : 50 000 m ³ Avec retenues effectives : 50 000 m ³			Sans retenues effectives : 50 000 m ³ Avec retenues effectives : 50 000 m ³		
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	-
	631 570	-	-	69 375	354 985	-	
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 33 %, médiocre : 33%, mauvais : 33 %			Jurassique moyen et Jurassique inférieur. MESO FRFG013 et FRFG078			-
Situation hydrogéologie/MESO	Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : absence infos						
Usages	-			-			-

Incidences des prélèvements

Respect VP
Pression quantitative significative sur Argentor et Izone
Absence de DOE, DOC, DCR
Etat des masses d'eau moyen à médiocre
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : élevé 1

Argentor : élevées

Izone : faibles

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- Réalisation d'une gestion volumétrique

Incidence résiduelle

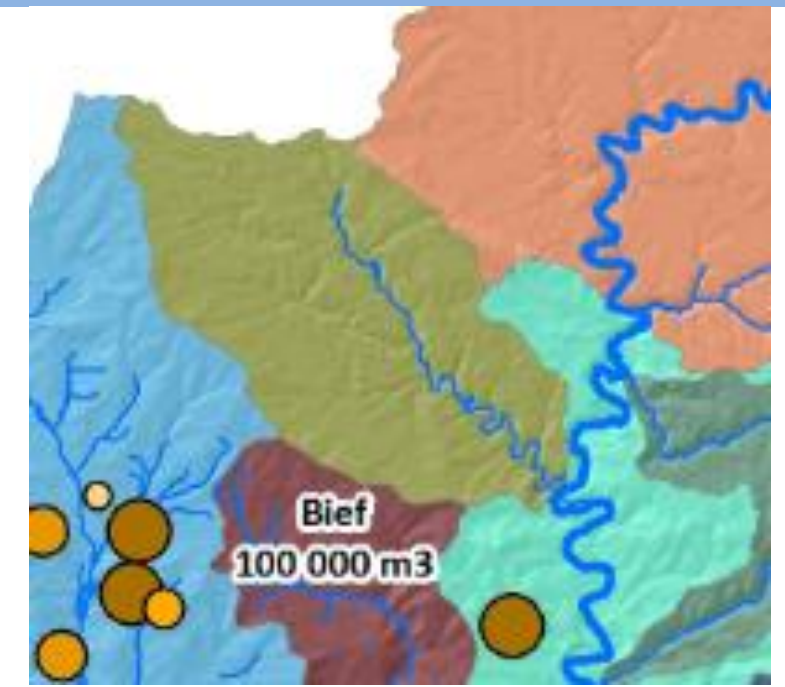
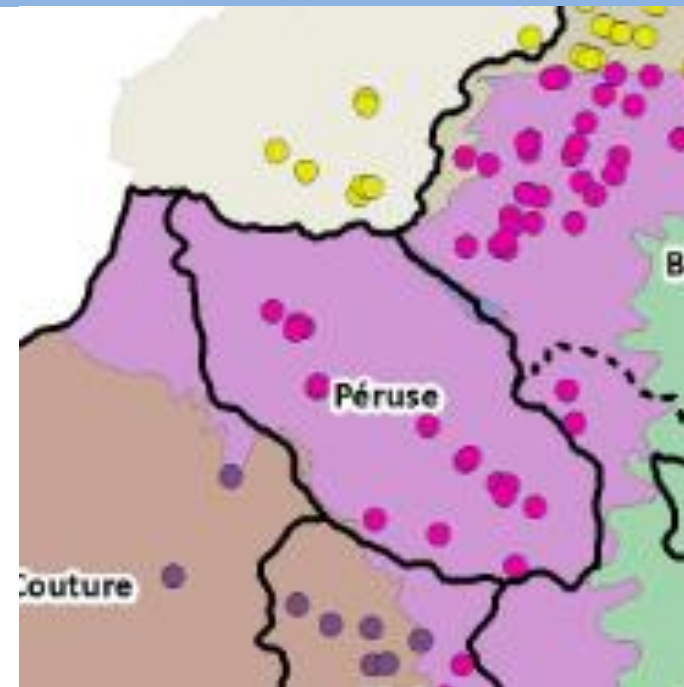
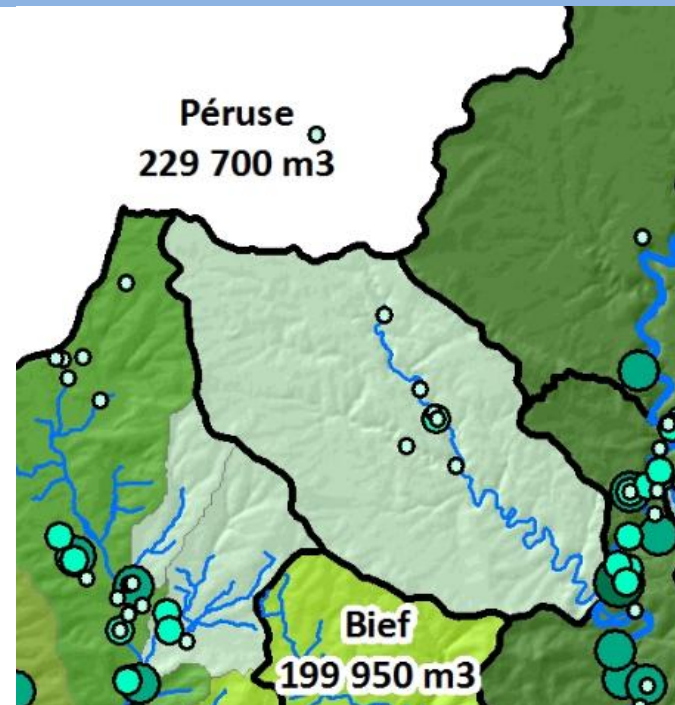
Négligeable

Péruse

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : non
Piézomètres de référence : Sauzé-Vaussais (les jarrigues) (Jurassique moyen)

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	1 620 000 m ³	-	-
Volumes autorisés 2015	445 000 + 11 100 (hors PE) m ³	1 189 800 + 307 200 = 1 497 000 m ³	-
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 241 000 m ³ Avec retenues effectives : 241 000 m ³	Sans retenues effectives : 1 497 000 m ³ Avec retenues effectives : 1 497 000 m ³	Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) -	AEP (m³) -	INDUSTRIE (m³) -
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : moyen 100 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : vigilance		Jurassique moyen. MESO FRFG014. Etat quantitatif mauvais sur FRFG014.
Situation hydrogéologie/MESO			
Usages			Prélèvement pour l'irrigation à proximité du Captage du Jardin aux Prêtres

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Respect des VP
Pression quantitative modérée
Absence DOE/DOC
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Moyen 1
Masses d'eau souterraines FRFG014 et FRFG063 sensibles aux prélèvements en nappe déconnectée

Faibles pour
prélèvements eau
sup

Modérées pour
prélèvements eau
sout

- ➔ Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- ➔ Réalisation d'une gestion volumétrique

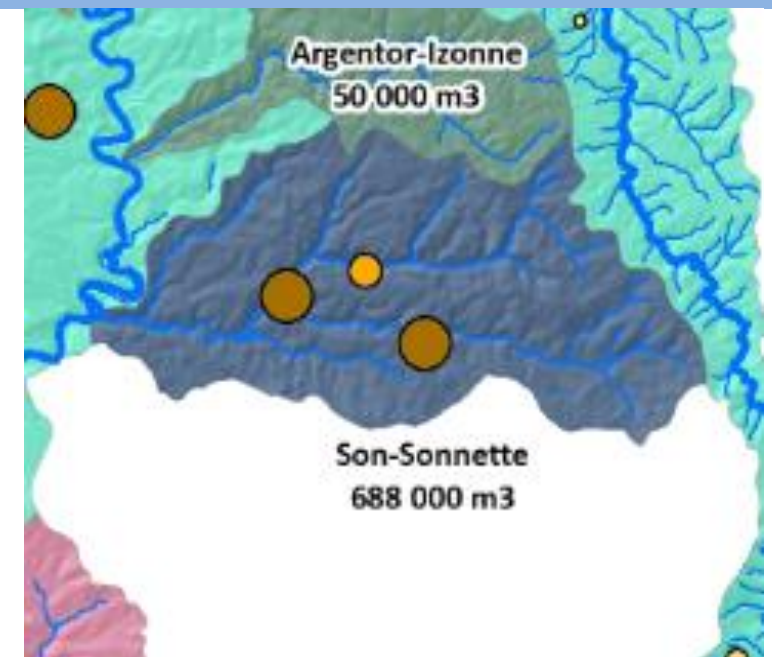
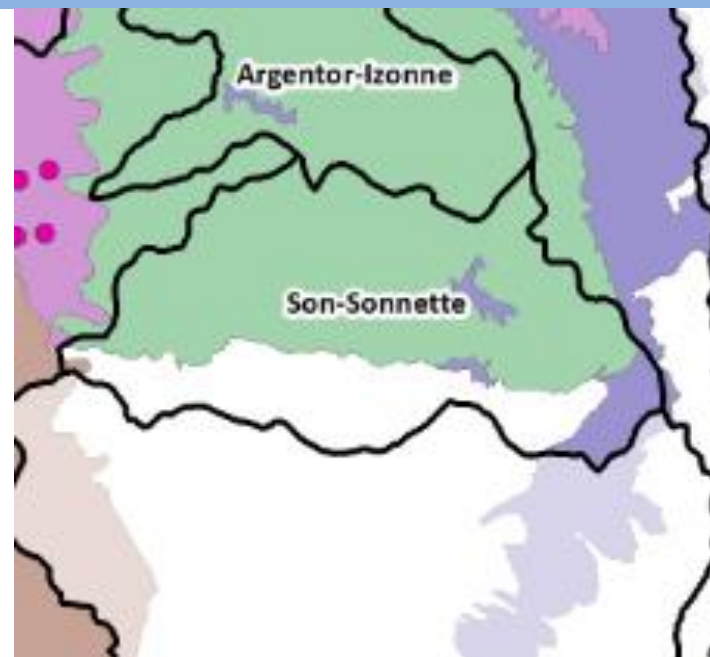
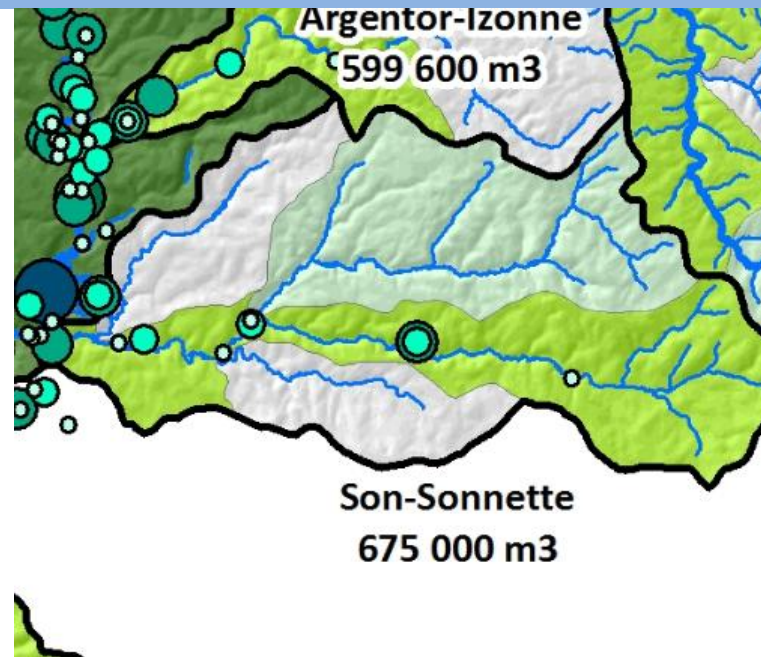
Négligeable

Son-Sonnette

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : seuils de restriction fixés pour Saint-Front (le Bourdelais)
Piézomètres de référence : non

Objectifs volumes prélevables : 2015



Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Etat initial

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	800 000 m ³	-	-												
Volumes autorisés 2015	675 000 m ³	-	688 000 m ³												
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 800 000 m ³ Avec retenues effectives : 800 000 m ³	Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -	Sans retenues effectives : 688 000 m ³ Avec retenues effectives : 688 000 m ³												
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	<table border="1"> <tr> <th>IRRIGATION (m³)</th> <th>AEP (m³)</th> <th>INDUSTRIE (m³)</th> </tr> <tr> <td>982 484</td> <td>-</td> <td>710</td> </tr> </table>	IRRIGATION (m ³)	AEP (m ³)	INDUSTRIE (m ³)	982 484	-	710	<table border="1"> <tr> <th>IRRIGATION (m³)</th> <th>AEP (m³)</th> <th>INDUSTRIE (m³)</th> </tr> <tr> <td>392 429</td> <td>377 414</td> <td>-</td> </tr> </table>	IRRIGATION (m ³)	AEP (m ³)	INDUSTRIE (m ³)	392 429	377 414	-	-
IRRIGATION (m ³)	AEP (m ³)	INDUSTRIE (m ³)													
982 484	-	710													
IRRIGATION (m ³)	AEP (m ³)	INDUSTRIE (m ³)													
392 429	377 414	-													
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 25 %, moyen 50 %, médiocre : 25 %	Jurassique moyen et Jurassique inférieur. MESO FRFG013 et FRFG078													
Situation hydrogéologie/MESO	Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : absence infos														
Usages															

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Respect des VP
Pression quantitative significative
Absence DOE/DOC
Etat des masses d'eau bon à moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Moyen 3

Faibles

→ Réalisation d'une gestion volumétrique

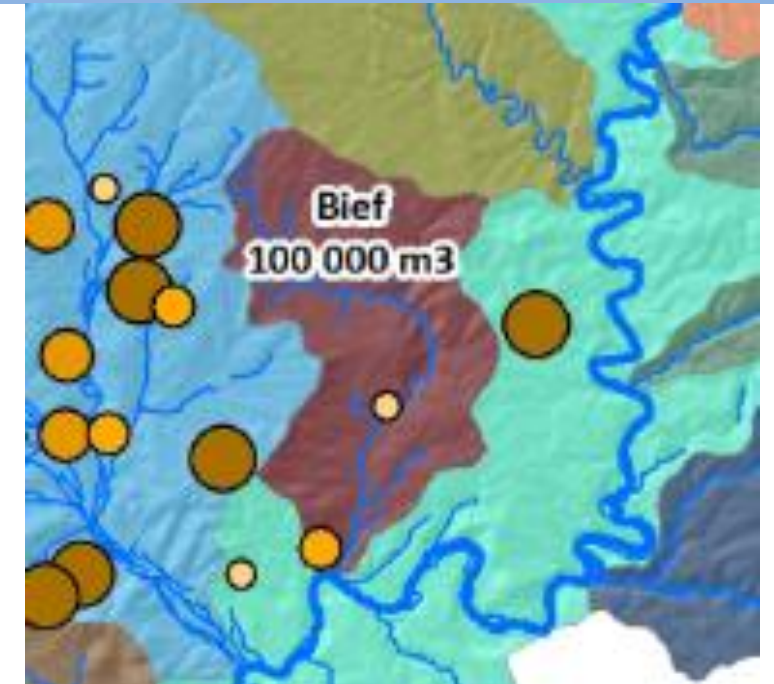
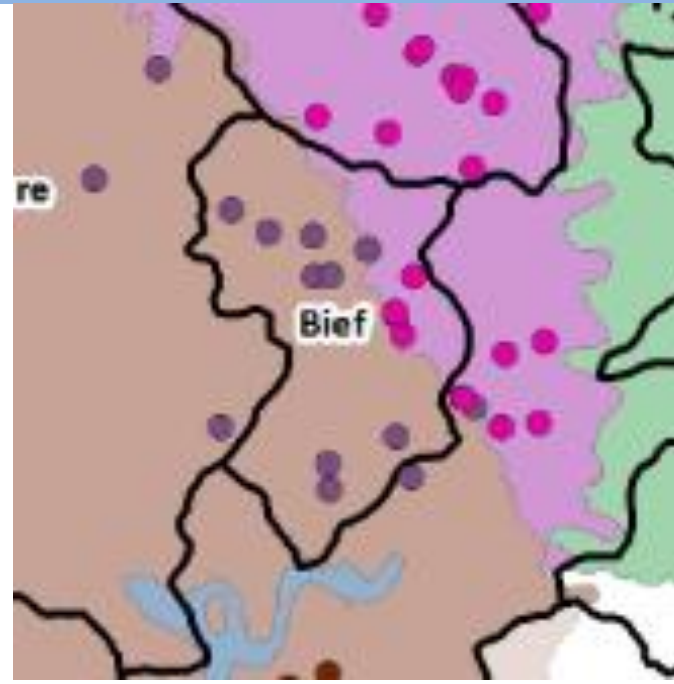
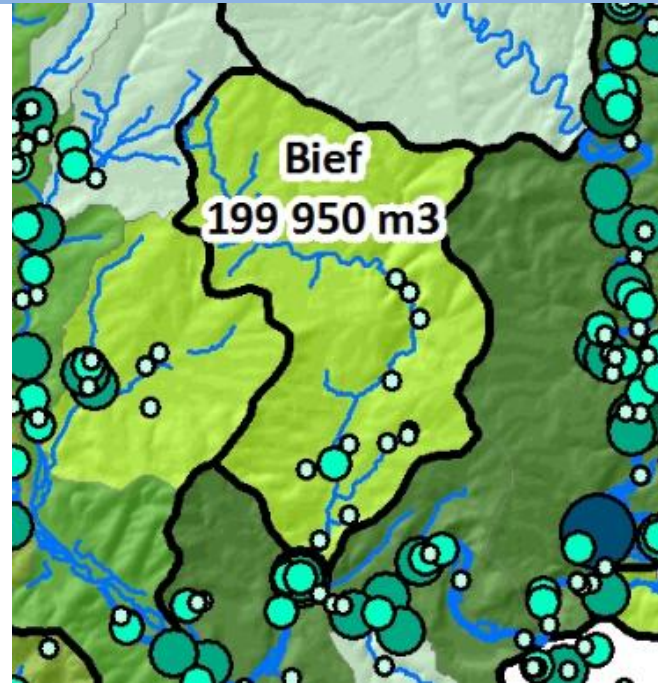
Négligeable

Bief

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : non
Piézomètres de référence : Charmé (Bellicou)
(Jurassique supérieur)

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	200 000 m ³	-	-
Volumes autorisés 2015	199 950 m ³	1 828 000 m ³	100 000 m ³
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 200 000 m ³ Avec retenues effectives : 200 000 m ³	Sans retenues effectives : 1 828 000 m ³ Avec retenues effectives : 1 828 000 m ³	Sans retenues effectives : 100 000 m ³ Avec retenues effectives : 100 000 m ³
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) 70 970	AEP (m³) -	INDUSTRIE (m³) -
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : mauvais : 100 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : moyenne à préoccupante		
Situation hydrogéologie/MESO	Mesures de crise fréquentes en étiage		
Usages	Jurassique moyen et Jurassique supérieur. MESO FRFG014 et FRFG016. Etat quantitatif mauvais sur FRFG014. Franchissements de seuils récurrents sur piézomètre de Bellicou (0661-6X-0068), nappe du Jurassique supérieur		

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Respect des VP
Pression quantitative modérée en aval
Absence de DOE
Etat des masses d'eau mauvais
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : élevé 1

Modérées

- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- Réflexions sur la possibilité de mise en place d'une station de suivi des débits afin d'optimiser le fonctionnement du modèle envisagé
- Réalisation d'une gestion volumétrique

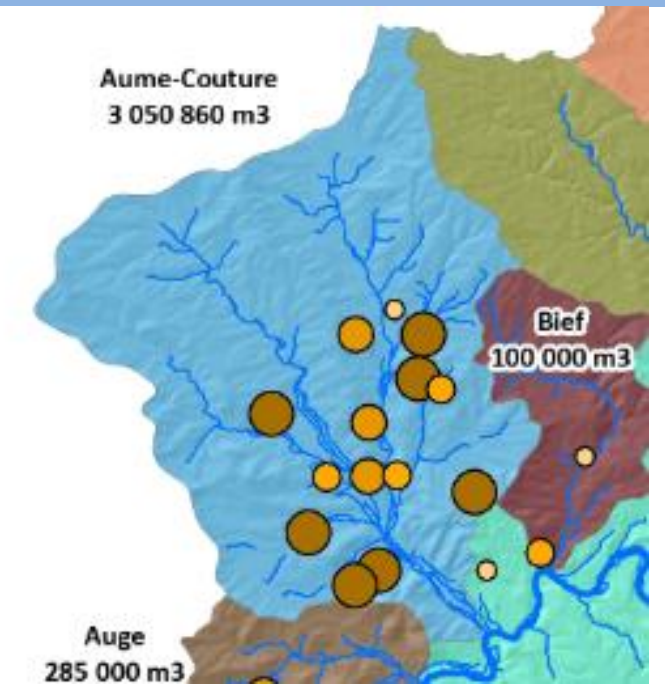
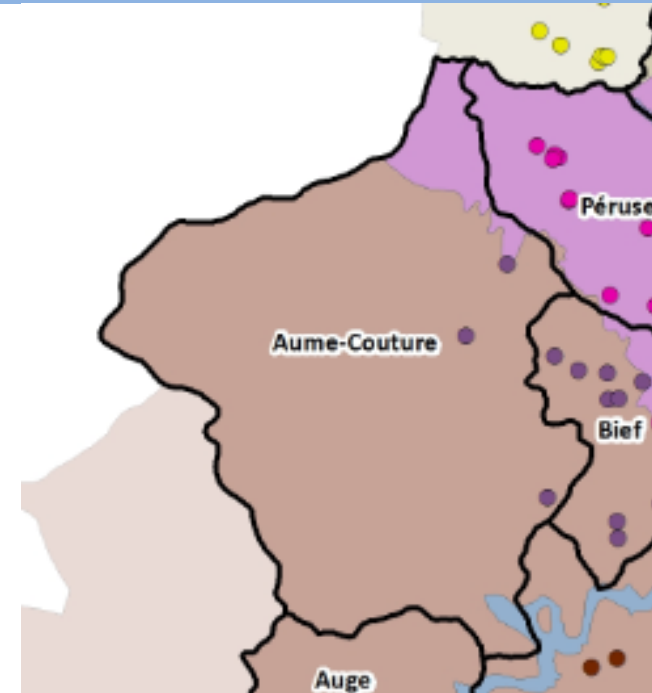
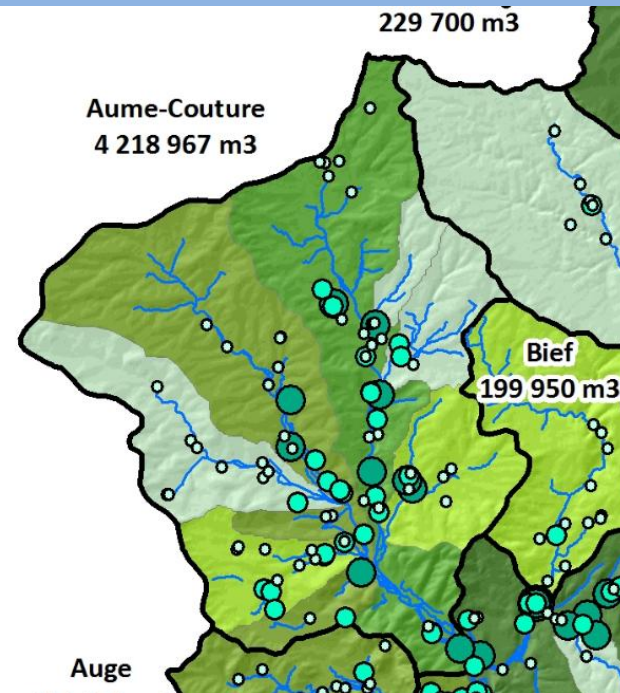
Négligeable

Aume-Couture

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion :
Aume, Oradour (Moulin de Gouge) : 0,060 m³/s et seuils de restriction fixés pour cette station
Piézomètres de référence : Aigre (Saint-Maixant) (Jurassique supérieur)

Objectifs volumes prélevables : 2017



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	2 570 000 m ³	-	-
Volumes autorisés 2015	4 218 967 m ³	378 000 m ³	3 050 860 m ³
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 4 212 503 m ³ Avec retenues effectives : 2 570 000 m ³	Sans retenues effectives : 378 000 m ³ Avec retenues effectives : 378 000 m ³	Sans retenues effectives : 3 060 000 m ³ Avec retenues effectives : 4 710 000 m ³
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) 2 578 204	AEP (m³) -	INDUSTRIE (m³) -
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : moyen 86 %, médiocre : 14 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : vigilance		Jurassique moyen et Jurassique supérieur. MESO FRFG014 et FRFG016. Etat quantitatif mauvais sur FRFG014.
Situation hydrogéologie/MESO			
Usages			

Incidences des prélèvements

Effort de baisse à poursuivre pour atteinte VP
Pression quantitative significative
Pas de franchissement DOE/ DOC
Etat des masses d'eau moyen à médiocre
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : élevé 3, très élevé 4

Elevées

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

- ➔ Baisse des volumes autorisés au fur et à mesure de la mise en eau des retenues
- ➔ Mise en place de modalités de gestion particulière si la situation l'exige
- ➔ Réalisation d'une gestion volumétrique
- ➔ En zone très sensible : expertise à moyen terme sur les points de prélèvements et les systèmes d'exploitation afférents, afin de diminuer la pression de prélèvements en proposant des solutions

Incidence résiduelle

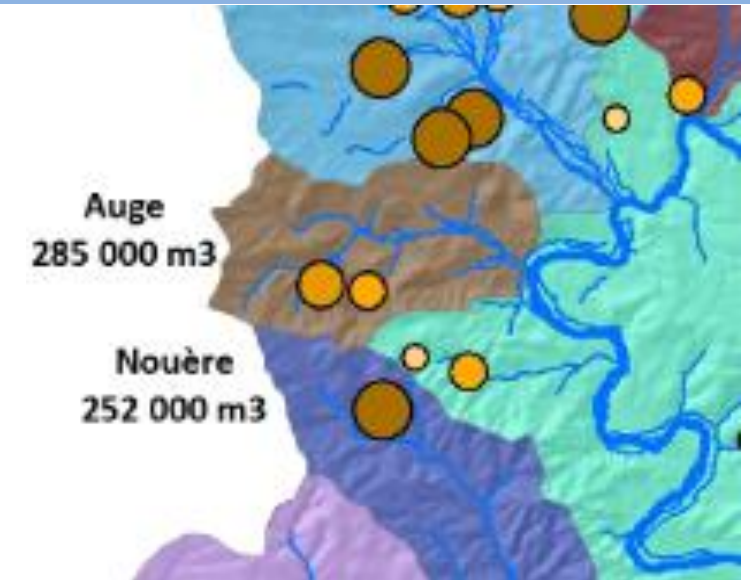
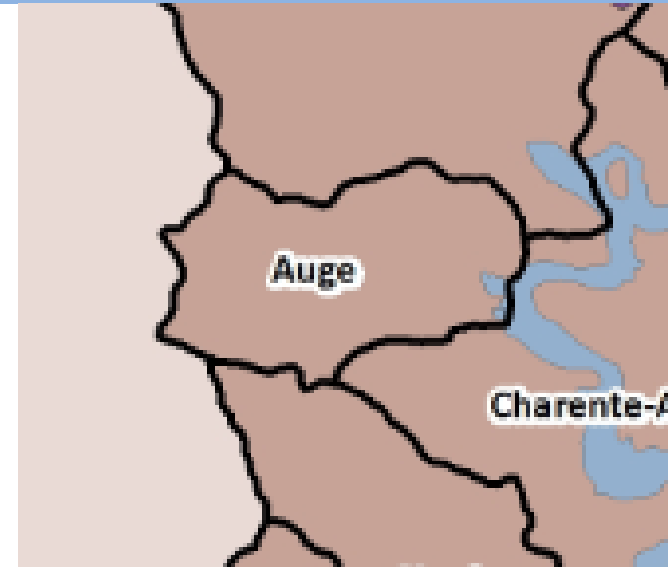
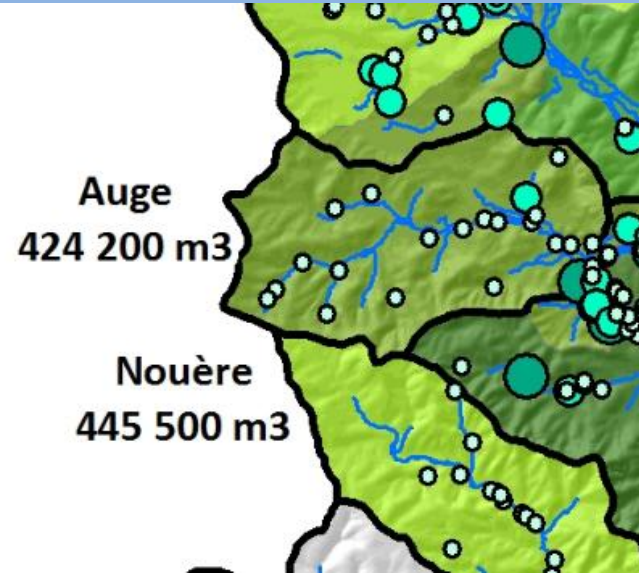
Négligeable

Auge

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : non
Piézomètres de référence : Montigné (le Coup de la Vache) (Jurassique supérieur)

Objectifs volumes prélevables : 2017



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	300 000 m ³			-			-
Volumes autorisés 2015	442 200 m ³			-			285 000 m ³
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 300 000 m ³ Avec retenues effectives : 300 000 m ³			Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -			Sans retenues effectives : 285 000 m ³ Avec retenues effectives : 285 000 m ³
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	-
	433 909	-	-	108 195	454 163	-	
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : moyen 100 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : vigilance Mesures de crise fréquentes en étiage			Jurassique supérieur. MESO FRFG016.			
Situation hydrogéologie/MESO							
Usages							

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Effort de baisse à poursuivre pour atteinte VP
Pression quantitative significative
Absence de DOE, DOC, DCR
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : très élevé 1

Elevées

- Effort de baisse pour l'atteinte des volumes prélevables
- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- Réalisation d'une gestion volumétrique
- Non augmentation de volumes estivaux en zones très sensibles
- En zone très sensible : expertise à moyen terme sur les points de prélèvements et les systèmes d'exploitation afférents, afin de diminuer la pression de prélèvements en proposant des solutions
- Réflexions sur la possibilité de mise en place d'une station de suivi des débits afin d'optimiser le fonctionnement du modèle envisagé

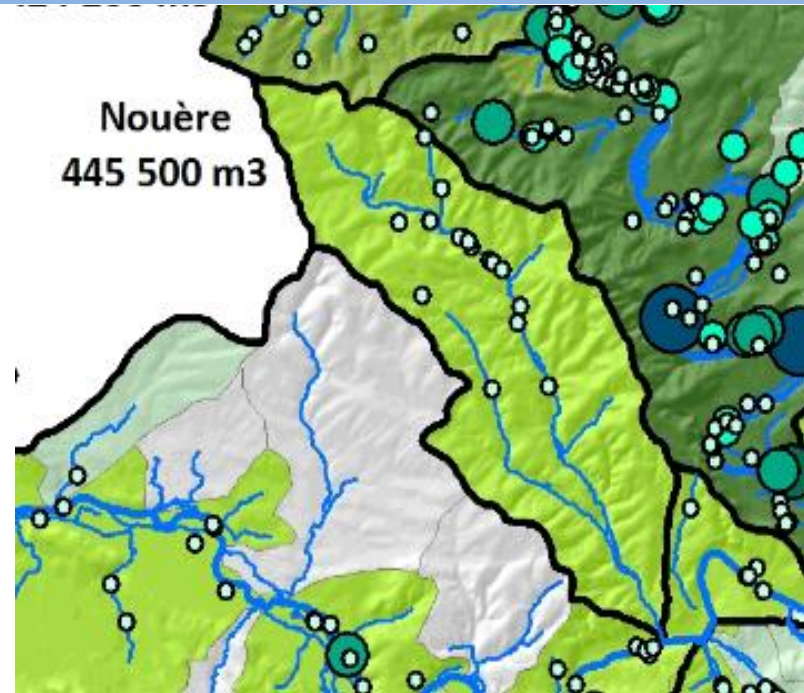
Négligeable

Argence

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : non
Piézomètres de référence : Balzac (Vouillac)
(Jurassique supérieur)

Objectifs volumes prélevables : 2017



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	200 000 m ³	-	-
Volumes autorisés 2015	514 600 m ³	-	-
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 497 900 m ³ Avec retenues effectives : 95 800 m ³	Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -	Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : 390 000 m ³
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³) 95 528	AEP (m³) -	INDUSTRIE (m³) -
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : moyen 100 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : moyenne à préoccupante		Jurassique supérieur. MESO FRFG016.
Situation hydrogéologie/MESO	Mesures de crise fréquentes en étiage		
Usages			

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Effort de baisse à poursuivre pour atteinte VP
Pression quantitative significative
Absence de DOE, DOC, DCR
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : élevé 1

Elevées

- Baisse des volumes autorisés au fur et à mesure de la mise en eau des retenues
- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- Réalisation d'une gestion volumétrique

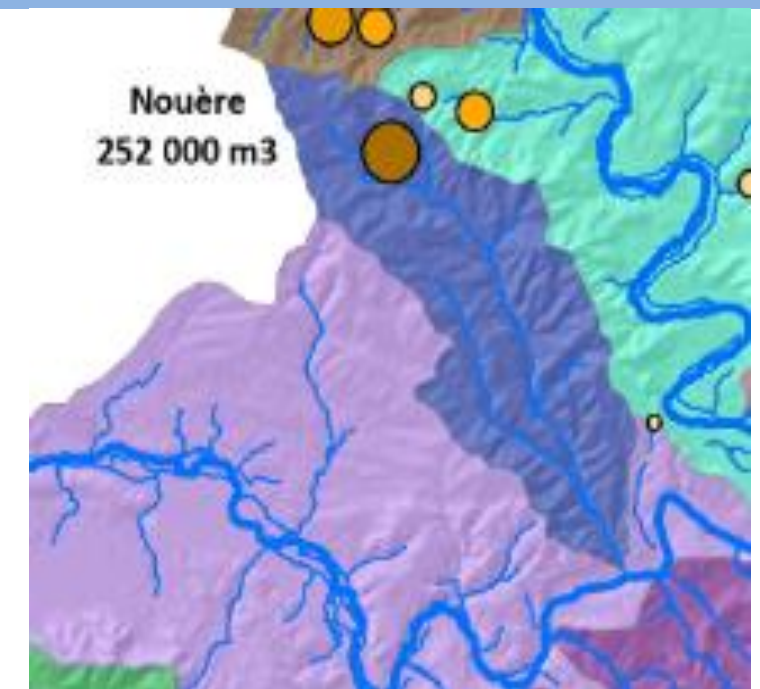
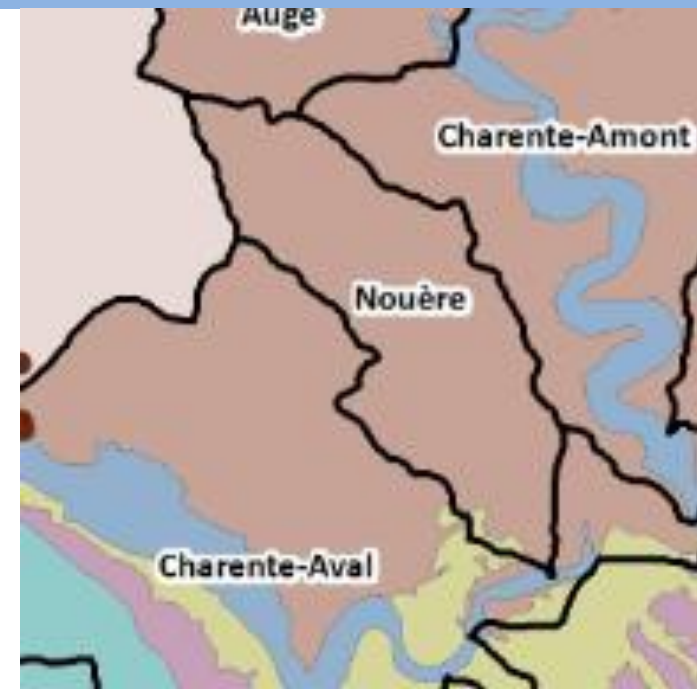
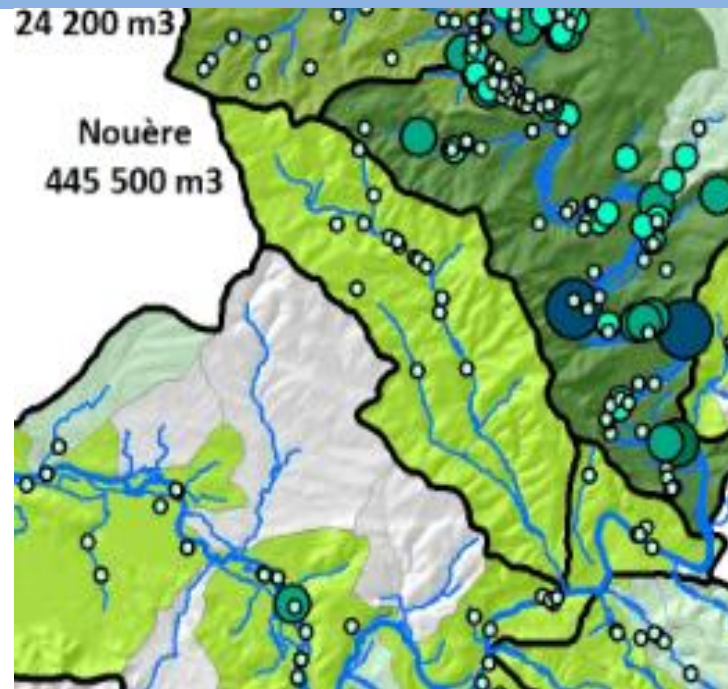
Négligeable

Nouère

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : non
Piézomètres de référence : Saint-Saturnin (Lunesse) (Jurassique supérieur)

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	320 000 m ³			-			-		
Volumes autorisés 2015	445 500 m ³			-			252 000 m ³		
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 407 000 m ³ Avec retenues effectives : 320 000 m ³			Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -			Sans retenues effectives : 252 000 m ³ Avec retenues effectives : 634 000 m ³		
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	-		
	212 962	-	-	298 843	12 000	-			
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 100 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : moyenne à préoccupante			Jurassique supérieur. MESO FRFG016. Franchissements de seuils récurrents sur piézomètre de Lunesse (0709-1X-0042), nappe du Jurassique supérieur					
Situation hydrogéologie/MESO	Mesures de crise fréquentes en étiage								
Usages									

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Effort de baisse à poursuivre pour atteinte VP
Pression quantitative significative
Absence de DOE, DOC, DCR
Etat des masses d'eau bon
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : moyen 1

Elevées

- Baisse des volumes autorisés au fur et à mesure de la mise en eau des retenues
- Mise en place de tours d'eau si la situation l'exige
- Réalisation d'une gestion volumétrique

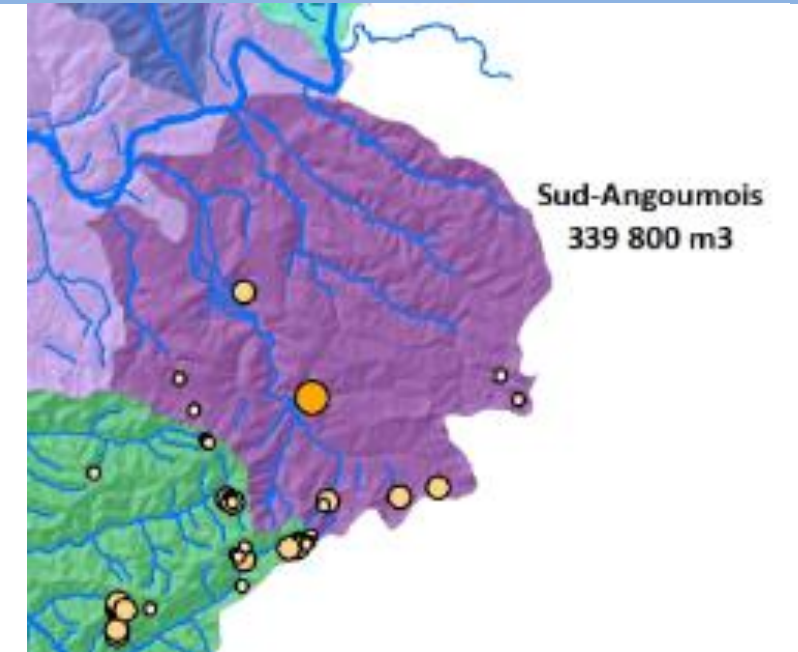
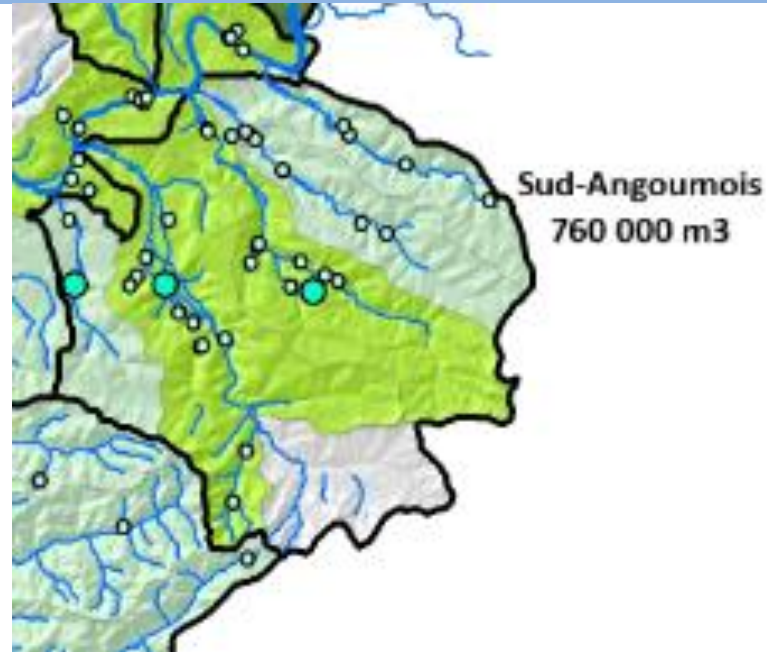
Négligeable

Sud-Angoumois

Caractéristiques :

Réalimentation : non
Point nodal : non
Point avec seuil de gestion : seuils de restriction fixés pour la Charreau à Voeuil-et-Giget
Piézomètres de référence :

Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	760 000 m ³			-			-		
Volumes autorisés 2015	760 000 m ³			-			339 800 m ³		
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 760 000 m ³ Avec retenues effectives : 760 000 m ³			Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -			Sans retenues effectives : 339 800 m ³ Avec retenues effectives : 339 800 m ³		
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	-		
	792 662	23 265	2 981 723	1 031 384	257 381	247 754			
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 20 %, moyen 60 %, médiocre : 20 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : délicate			Crétacé supérieur, MESO FRFG076, FRFG093, FRFG094. Etat quantitatif mauvais sur ces deux dernières masses d'eau.					
Situation hydrogéologie/MESO	Mesures de crise fréquentes en étiage								
Usages				Sites classés					

Incidences des prélèvements

Mesures d'évitement, de correction et compensatoires

Incidence résiduelle

Respect des VP
Pression quantitative modérée
Absence DOE/DOC
Etat des masses d'eau moyen
Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Faible : 1, Moyen : 2, Elevé : 2

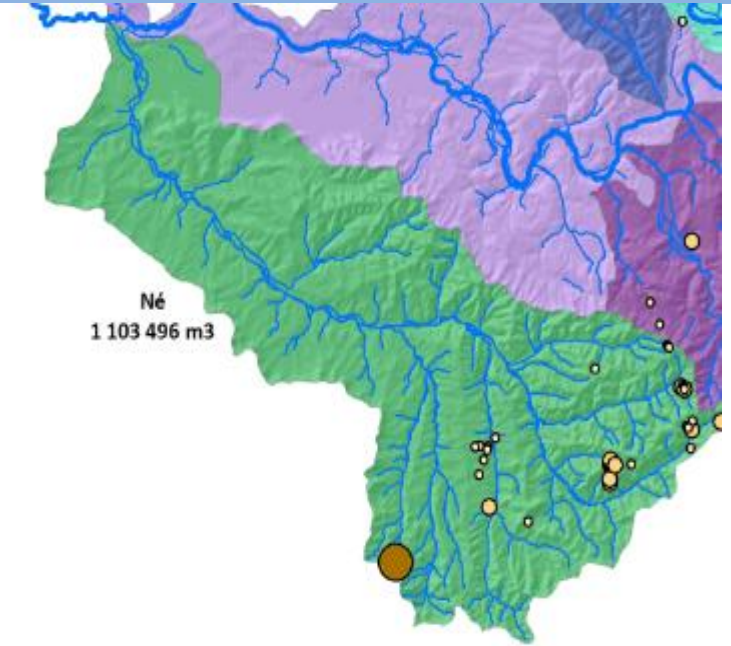
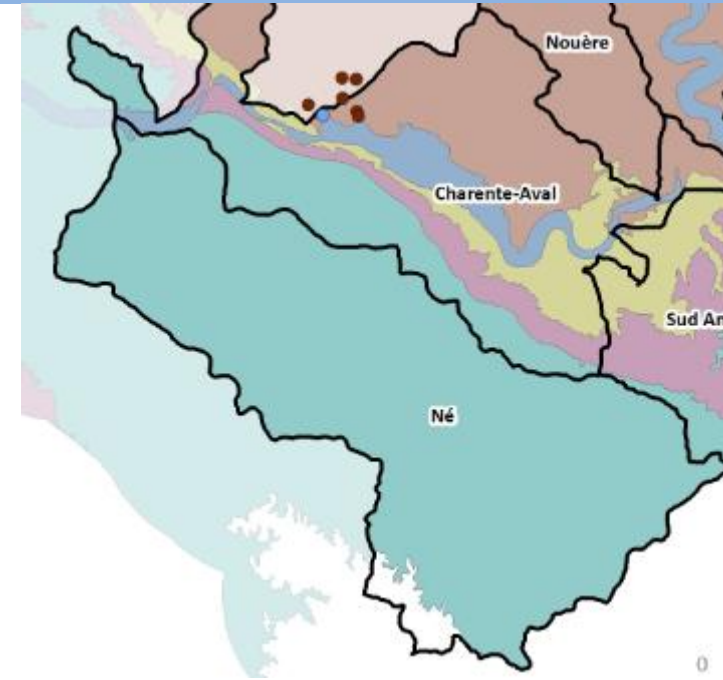
Modérées

→ Réalisation d'une gestion volumétrique

Négligeable

Né

Caractéristiques :
 Réalimentation : non
 Point nodal : Salle d'Angles : 0,4 m³/s
 Point avec seuil de gestion : seuils de restriction fixés pour la station de Salle d'Angles
 Piézomètres de référence : non
 Objectifs volumes prélevables : 2015



Etat initial

Eau superficielle et nappe d'accompagnement

Eau souterraine déconnectée

Retenues déconnectées

Volumes prélevables hors V de printemps	300 000 m ³	Volumes prélevables de printemps	200 000 m ³				-
Volumes autorisés 2015	296 794 m ³						-
Volumes autorisés 2017	Sans retenues effectives : 300 000 m ³ Avec retenues effectives : 300 000 m ³			Sans retenues effectives : - Avec retenues effectives : -			1 108 496 m ³
Volumes consommés 2013 Agence de l'Eau	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	IRRIGATION (m³)	AEP (m³)	INDUSTRIE (m³)	-
	431 564	-	-	496 814	2 003 456	33 187	
Situation en étiage/hydrologie/MESU	Classes qualité MESU : bon : 8 %, moyen 77 %, mauvais : 15 % Situation en étiage (Typologie indice ONDE) : moyenne à préoccupante			Crétacé supérieur, FRFG094. Etat quantitatif mauvais sur cette masse d'eau.			
Situation hydrogéologie/MESO	Franchissements DOE en 2007, 2009 à 2015						
Usages				Sites classés			

Incidences des prélèvements Mesures d'évitement, de correction et compensatoires Incidence résiduelle

Respect des VP
 Pression quantitative Significative en amont, Modérée médian aval
 Franchissements fréquents DOE/DOC
 Etat des masses d'eau moyen
 Pression irrigation/QMNA5 reconstitué (nombre de MESU concernées) : Très Faible : 6 Faible : 1
 Moyen : 3

Elevées en amont

Faibles en aval

- ➔ Amélioration des connaissances sur le fonctionnement du bassin dans son secteur amont
- ➔ Réalisation d'une gestion volumétrique

Négligeable

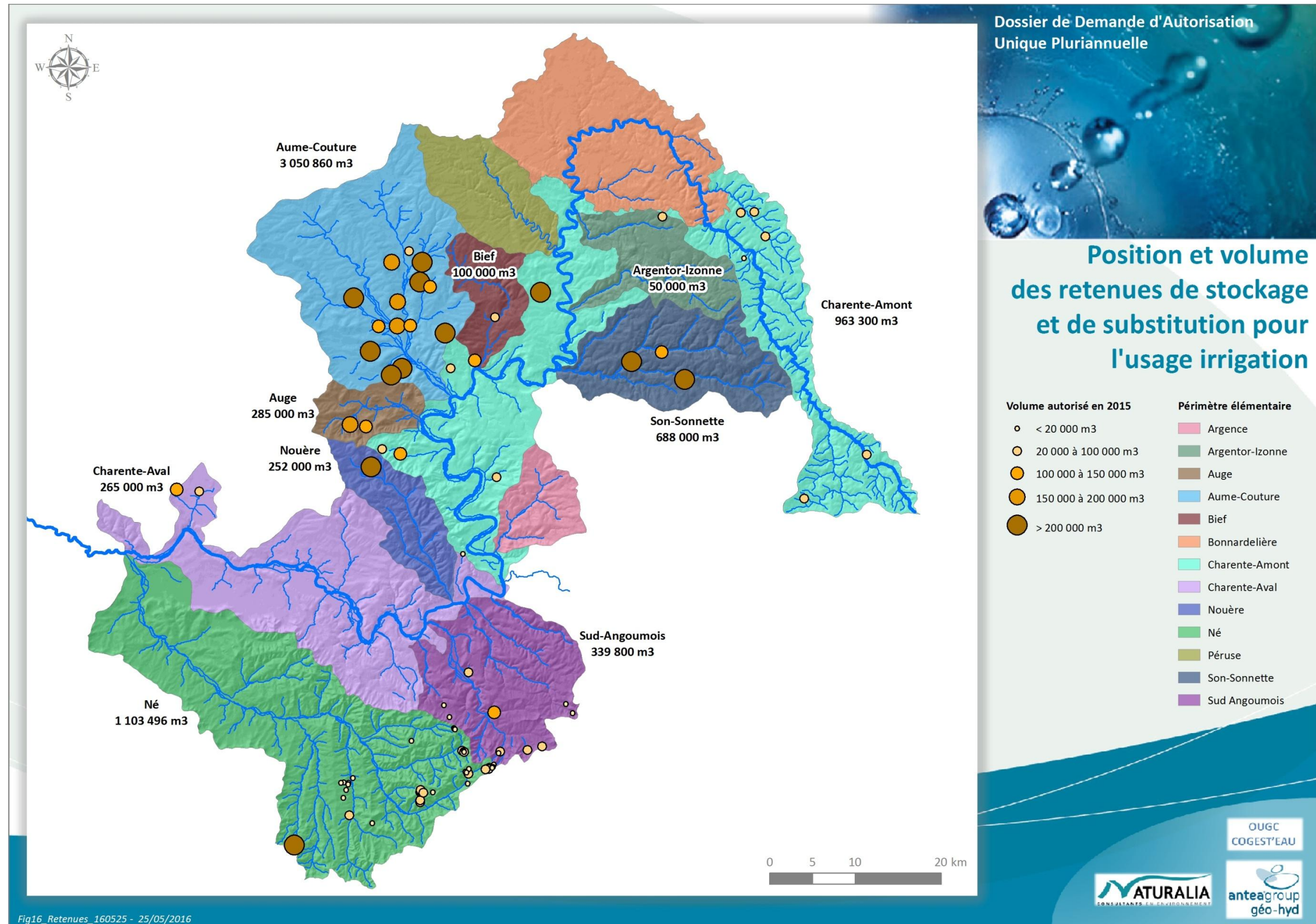


Figure 8 : Localisation des retenues de stockage et de substitutions pour l'irrigation et volumes autorisés en 2015

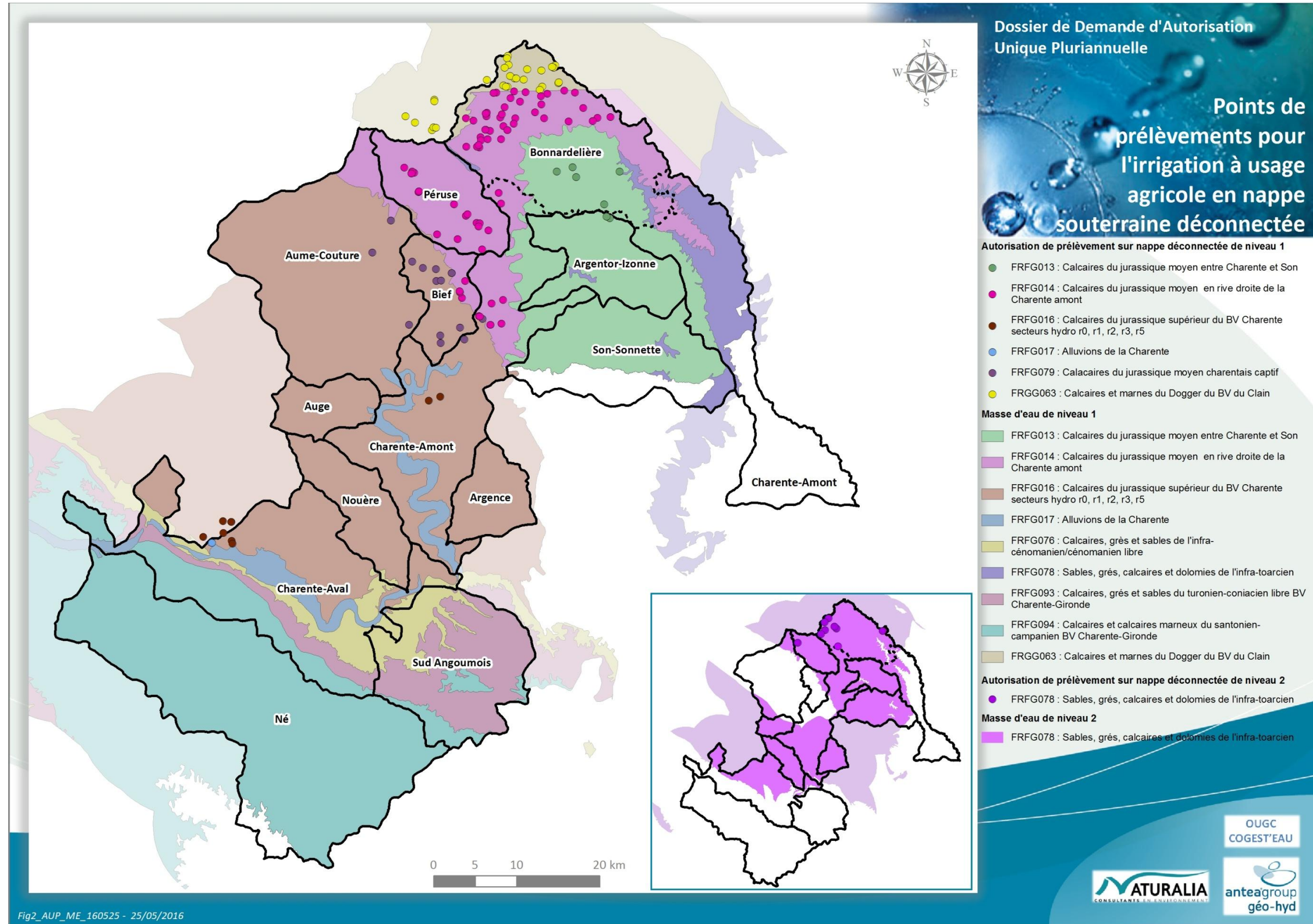


Figure 9 : Points de prélèvements pour l'irrigation à usage agricole en nappe souterraine déconnectée

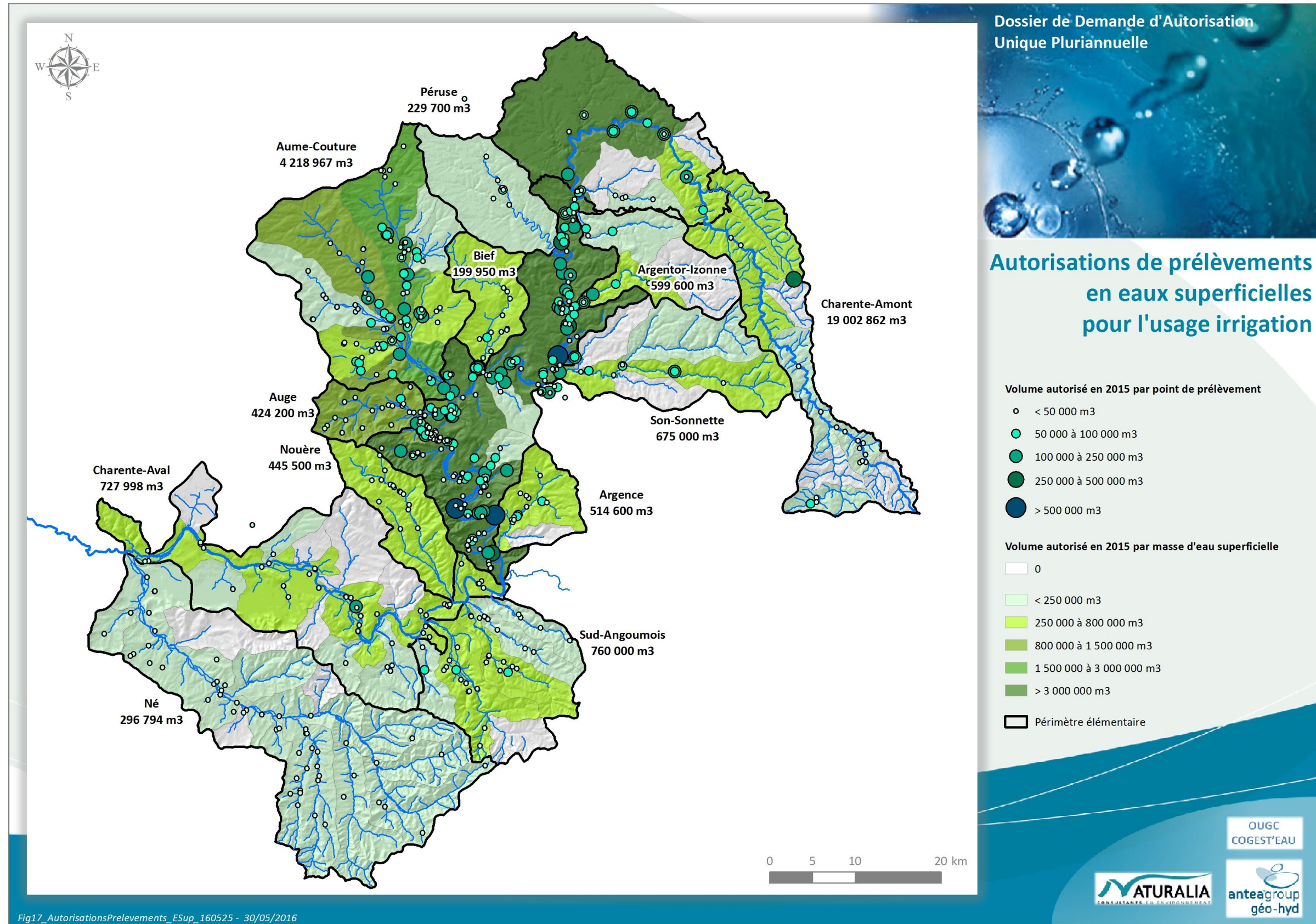


Fig17_AutorisationsPrelevements_ESup_160525 - 30/05/2016

Figure 10 : Volumes autorisés en eaux superficielles et nappes d'accompagnement pour l'usage d'irrigation agricole (hors autorisations suspendues)

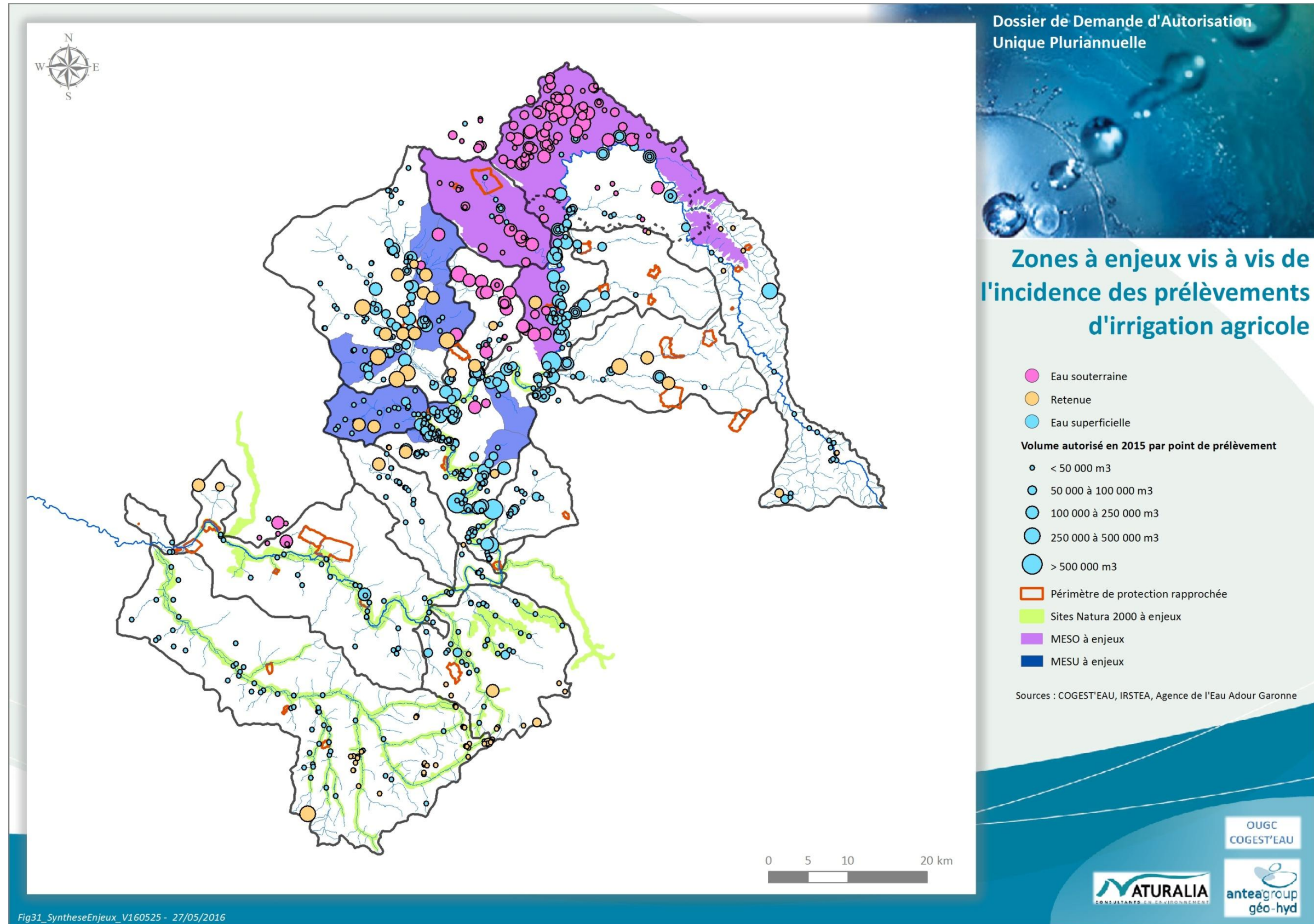


Figure 11 : Zones à enjeux vis-à-vis de l'incidence des prélèvements d'irrigation à usage agricole

6. Analyse des effets du projet sur l'environnement

6.1 Incidences sur la ressource en eau

L'impact potentiel plus direct des prélèvements d'eau pour l'irrigation est lié au déficit hydrique. Si les prélèvements sont trop conséquents par rapport à la disponibilité de la ressource et à sa recharge, le fonctionnement des cours d'eau et des nappes est perturbé pouvant conduire à un assèchement du milieu et/ou une rupture de la continuité des cours d'eau. L'abaissement des débits peut également induire une modification de la qualité des eaux superficielles. Les écosystèmes aquatiques sont les premiers touchés par ces dégradations, de même pour les zones humides permanentes. Il existe ensuite un risque de conflit d'usage pour les différentes activités liées à l'eau : AEP, industrie, élevage, loisirs, etc.

Les prélèvements n'ont pas le même impact potentiel sur la ressource en fonction de leur localisation, de leur période et de leur type, à savoir s'ils sont effectués en rivière, en plan d'eau, ou en nappe libre ou captive. L'impact attendu sera d'autant plus fort si la ressource présente un déficit localement ou s'il existe un cumul de prélèvements sur un secteur donné.

Un pompage en rivière est susceptible de provoquer une baisse du débit et entraîner un assèchement à proximité d'obstacles à l'écoulement (phénomènes de seuils). Un pompage en nappe d'accompagnement peut amplifier une situation d'étiage en détournant l'eau qui devrait réalimenter le cours d'eau. Enfin des prélèvements trop importants en nappe peuvent provoquer un abaissement significatif localement du niveau piézométrique et ainsi mettre à sec les puits ou les zones humides à proximité.

Les prélèvements sur des plans d'eau situés en travers des cours d'eau ou réalimentés par une dérivation peuvent avoir la même influence que les pompages en rivière. Toutefois, leurs réserves sont constituées tout au long de l'année et certains plans d'eau ne sont pas alimentés en été. Il s'agit dans ce cas de retenues déconnectées. Cette incidence est donc plus diffuse. Les retenues non déconnectées ne bénéficient pas du statut « eau stockée » et sont donc soumis aux restrictions éventuelles au printemps/été.

6.2 Incidences sur les relations nappes-cours d'eau

Dans le cadre de la présente étude, les prélèvements ayant une influence après 90 jours de pompage continu sur les cours d'eau situés à proximité des ouvrages sont assimilés à des prélèvements en cours d'eau. Ils sont qualifiés en nappe d'accompagnement et sont soumis aux volumes prélevables. Les incidences de ces prélèvements sont donc étudiées au travers de l'incidence des prélèvements sur les cours d'eau, plans d'eau et milieux aquatiques. Les autres prélèvements relèvent des nappes dites « déconnectées », non en relation directe avec les cours d'eau. L'impact de ces prélèvements est évalué dans le chapitre précédent. Ce classement relève d'une disposition réglementaire.

En réalité, il n'existe pas une déconnexion si franche entre le compartiment « eaux superficielles » et le compartiment « nappe déconnectée ». En effet, comme le met en évidence l'état initial relatif au contexte hydrogéologique, le bassin de la Charente apparaît comme un système aquifère multi-couches au fonctionnement complexe et dont les débits des cours d'eau sont fortement tributaires du contexte hydrogéologique. Il est reconnu que les cours d'eau sur le bassin amont sont en grande partie alimentés par les nappes déconnectées de l'Infra-Toarcien et du Jurassique moyen.

Ainsi, les prélèvements en nappes déconnectées ont potentiellement une influence indirecte non négligeable sur les écoulements en rivière dans la mesure où ils sont susceptibles d'entraîner un abaissement généralisé des niveaux piézométriques et par voie de conséquence, une diminution des apports de nappe dans les cours d'eau.

A l'échelle de l'aire d'étude, la quantification de ces échanges est toutefois extrêmement complexe et demanderait des études spécifiques pour chaque PE.

6.3 Incidences sur les zones humides

L'évaluation des incidences et des impacts vis-à-vis des zones humides s'avère délicate en l'absence de modélisations spécifiques, et surtout considérant l'échelle de la présente étude.

L'état initial a fait état de plusieurs centaines de zones humides, plus particulièrement celles mentionnées par la DREAL Poitou-Charentes.

Une zone humide est par définition « en eau une partie de l'année ». En fonction des habitats et des secteurs, la durée d'immersion sera donc variable et influera sur le type de zone humide et la végétation qui sera susceptible de s'y développer.

Rappelons que les prélèvements concernés par la présente autorisation sont des prélèvements d'ores-et-déjà existants, et dont les volumes autorisés seront similaires à ceux des années passées ou amoindris. Les variations hygrométriques au niveau de ces secteurs seront donc soumises aux différents facteurs naturels (pluviométrie, température, vent...) sur la base des variations actuelles et passées qui ont façonné la formation des zones humides caractérisées lors de l'état initial.

En conservant cette même base volumétrique en termes de prélèvements sur les années à venir, l'impact seul des prélèvements ne sera pas significatif d'une modification des milieux ou d'une incidence notable sur les zones humides.

6.4 Incidences sur les écosystèmes

Les incidences de la gestion de la ressource en eau sur les écosystèmes peuvent être très variables d'un milieu à un autre, et d'une espèce à une autre. Globalement, on peut distinguer les espèces dépendantes du milieu aquatique dans la réalisation de leur cycle de vie de celles qui ne le sont pas.

Aussi, pour les espèces dépendantes du milieu aquatique ou humide, le niveau d'incidences doit être évalué au regard d'un certain nombre de paramètres tels que la capacité de déplacement de l'espèce, la capacité des individus à se passer d'eau, la nature du lien avec le milieu aquatique ou encore la capacité d'adaptation des individus.

7. Mesures pour limiter les incidences

3.1. Mesures d'évitement et de surveillance

3.1.1. Amélioration de la connaissance des ressources en eau

L'Organisme Unique de Gestion Collective appuiera toute étude de connaissance sur les relations nappes-cours d'eau en partenariat avec les acteurs de l'eau, et plus particulièrement concernant le fonctionnement du bassin du Né et ses pertes des cours d'eau vers la nappe

COGEST'EAU souhaite **développer un outil de modélisation** permettant de connaître le fonctionnement des bassins sur son périmètre et d'ainsi évaluer les variations et les disponibilités de la ressource.

L'objectif est d'optimiser globalement la valorisation de l'eau tout en respectant les objectifs environnementaux.

Pour améliorer le fonctionnement du modèle, **l'aménagement de stations de suivi du débit sur certaines zones à enjeux non suivies actuellement pourrait s'avérer nécessaire ; il s'agit en priorité de l'Auge. Un suivi des débits de la Nouère et du Bief seraient également souhaitables en deuxième intention.**

Les membres de l'Organisme unique de Gestion Collective travailleront en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire du Bassin de la Charente amont pour développer ces aspects.

3.1.2. Incitation à la modernisation du matériel

Le matériel n'est pas souvent considéré au premier abord et pourtant il peut conduire à l'économie d'eau. Des actions de sensibilisations à la modernisation du matériel seront poursuivies et développées. La liste ci-dessous fournit à titre d'exemple les actions pouvant être engagées par les irrigants :

- remplacer les canons par une rampe sur enrouleur ;
- équiper les rampes d'arroseurs basse-pression ;
- vérifier le réglage des canons ;
- valoriser les fonctions de la régulation électronique ;
- installer un « canon intelligent » ;
- utiliser le goutte à goutte en grande culture ;
- rechercher les économies d'énergies pour indirectement faire des économies d'eau.

L'Organisme Unique de Gestion Collective sensibilisera les irrigants à la mise en œuvre de pratiques plus économes en eau, lors de ses Assemblées de section annuelles, lieux d'échanges privilégiés avec tous les irrigants de chaque bassin.

3.1.3. Communication et sensibilisation des usagers

La préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques passe par la sensibilisation des irrigants.

Cette sensibilisation sera effectuée lors des Assemblées de section de COGEST'EAU qui réunissent l'ensemble des irrigants, section par section, et qui sont notamment l'occasion pour les irrigants de faire remonter les problèmes rencontrés et d'aborder les solutions d'amélioration.

Elle ciblera les secteurs à enjeux pour y présenter la sensibilité de la ressource et préconiser des solutions alternatives (mise en œuvre de technique d'irrigation économe, solution de récupération des eaux de pluies...)

Des actions de sensibilisation pourront également être menées en partenariat avec les Chambres d'Agricultures du périmètre et l'EPTB du Fleuve Charente.

COGEST'EAU s'engage dans la promotion de techniques et procédés pour une gestion efficiente de l'eau d'irrigation.

3.1.4. Diminution de volumes dans le cadre de l'atteinte des volumes prélevable, et déplacements de prélèvements

Sur les bassins n'ayant pas encore atteint l'objectif des volumes prélevables et où aucun projet de stockage n'existe, l'Organisme Unique de Gestion Collective diminuera les volumes alloués à certains ouvrages de prélèvements dès 2017 pour atteindre les volumes prélevables (Auge).

Pour les prélèvements situés en zones sensibles, l'Organisme Unique de Gestion Collective expertise à moyen terme les points concernés et les systèmes d'exploitation afférents, afin de diminuer la pression en proposant des solutions pertinentes.

COGEST'EAU s'engage par ailleurs à ne pas augmenter, en période estivale, la pression sur les secteurs très sensibles (pas de hausse de volumes pour les prélèvements identifiés sur ces secteurs).

3.2. Mesures de réduction ou correctives

3.2.1. Expertise des demandes des irrigants

L'Organisme Unique de Gestion Collective, lors du recensement des besoins, expertise les volumes demandés, en les comparant aux cultures prévisionnelles notamment, afin de limiter le risque de demande exagérément supérieure aux besoins et donc d'affiner au mieux le plan de répartition.

3.2.2. Création de réserves de substitution hivernale

Les périmètres élémentaires concernés par des projets de retenues de substitution sont :

- **l'Argence pour un volume total de 390 000 m³ stockés sur 2 sites retenus ;**
- **la Nouère pour un volume total de 330 000 m³ stockés sur 3 sites initialement, revu à 95 000 m³ stockés sur 1 site ;**
- **l'Aume-Couture pour un volume total de 1 650 000 m³ stockés sur 9 sites.**

L'Organisme Unique de Gestion Collective travaille à promouvoir tout projet de stockage de substitution sur son territoire et notamment sur les bassins en fort déficit.

3.2.3. Economie d'eau pendant la campagne d'irrigation

3.2.3.1. Suivi en temps réel des ressources

Pour la période estivale, une gestion volumétrique de la ressource est en place depuis de nombreuses années sur les eaux superficielles.

Elle consiste à attribuer, par bassin et pour chaque irrigant, un volume plafond pour la semaine à venir, exprimé en pourcentage de son volume estival autorisé :

Ex. : irrigant ayant une autorisation de 30 000 m³ (utilisables du 1^{er} avril au 30 septembre) sur le bassin sud angoumois :
Si le Volume consommé au printemps = 5 000 m³
Alors le Volume estival = 30 000 – 5 000 = 25 000 m³

Si par exemple le pourcentage attribué pour la première semaine de juillet est de 12 %, alors l'irrigant pourra utiliser au maximum cette semaine-là : 25 000 x 12 % = 3 000 m³.

Les pourcentages sont proposés pour validation à la DDT par COGEST'EAU en début de chaque semaine, et cela pour chaque bassin. Ils sont fixés en fonction de l'état des ressources, ce qui implique un suivi en temps réel, et des besoins des cultures.

En cas d'alerte ('alerte' ou 'alerte renforcée'), les pourcentages qui peuvent être alloués par COGEST'EAU sont plafonnés à des valeurs indiqués dans l'Arrêté –cadre.

Les volumes qui peuvent être prélevés dans le milieu sont ainsi proportionnels à l'état de la ressource.

Ce type de gestion permet donc d'appliquer des restrictions en cas de crise (en plafonnant le volume qui peut être prélevé), mais aussi de prévenir ou retarder d'éventuelles crises en jouant sur le pourcentage à attribuer pour la semaine à venir.

Sur le bassin de l'Argence, par exemple, il est fréquent que COGEST'EAU propose des pourcentages faibles tôt dans la saison, avant même l'atteinte de seuils d'alerte, pour anticiper et éviter de trop solliciter la ressource.

Pour Charente amont :

L'EPTB, et le Conseil Départemental, en partenariat avec la DDT, la CA16 et COGEST'EAU collaborent pour le soutien d'étiage de la Charente, via la gestion des barrages de Lavaud et de Mas Chaband.

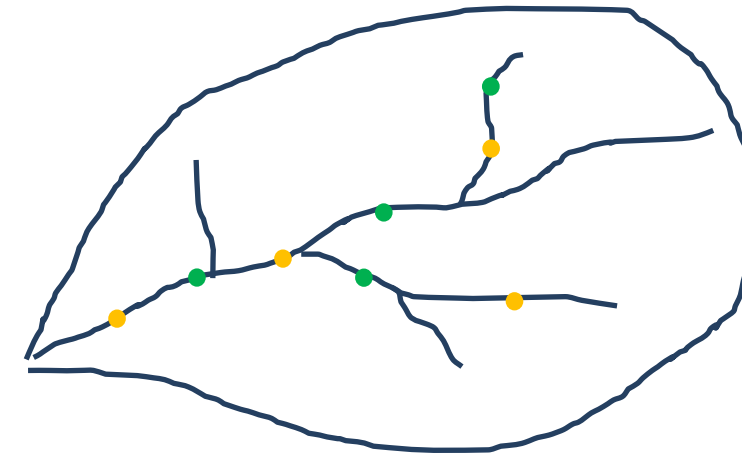
Les lâchers sont effectués en fonction de l'état quantitatif des milieux aquatiques et des besoins en eau. Sur le cours de la Charente, une gestion tactique et stratégique est donc mise en œuvre afin d'optimiser l'allocation en eau pour les usages et la salubrité du milieu.

3.2.3.2. Tours d'eau

COGEST'EAU réalise depuis plusieurs années **des tours d'eau prévisionnels** (activés ou non selon les années et le bassin) sur les périmètres élémentaires les plus sensibles : Argence, Aume Couture, Auge, Bief et Né, ainsi que sur Charente amont (appliqué en 2011 pour ce bassin).

Ces tours d'eau consistent à limiter l'intensité des prélèvements en réalisant des groupes de préleveurs équivalents en terme de capacité de prélèvement et de volume chaque groupe prélevant à tour de rôle et non plus simultanément.

Par exemple, sur un bassin avec 8 irrigants ayant une capacité totale de 300 m³/h répartis sur tout le bassin, un tour d'eau avec deux groupes de prélèvements (groupe jaune, prélevant par exemple les jours pairs, groupe vert prélevant par exemple les jours impairs) permet de plafonner le débit de prélèvement à 150 m³/h, et de soulager le milieu en espaçant les prélèvements.



Le débit instantané de prélèvement s'en trouve donc réduit et les prélèvements sont davantage lissés dans le temps, ce qui est bénéfique pour le milieu.

Le principe du tour d'eau pourra être appliqué à tous prélèvements en eau superficielle du périmètre de l'OUGC si la situation l'exige, et si cela s'avère pertinent ; en effet, sur certains bassins l'intérêt du tour d'eau peut s'avérer très relatif (prélèvements peu nombreux et très disséminés, prélèvements en nappe majoritaires, etc...).

3.2.3.3. Réalisation de bilans

En fin de campagne, l'Organisme Unique de Gestion Collective fournira comme, le prévoit la réglementation en vigueur (article R211-112 du code de l'Environnement), un rapport fournissant notamment « un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement.

3.3. Mesures d'accompagnement

3.3.1. Economies d'eau en pré-campagne d'irrigation

3.3.1.1. Préviation de consommation

En préalable à la campagne d'irrigation, un recensement des besoins en eau est effectué par l'Organisme Unique de Gestion Collective. Ce recensement prend en compte le milieu prélevé, le débit et volume demandé et le système de comptage existant.

En s'appuyant sur les besoins exprimés par les irrigants au travers du retour du formulaire de demandes de volume, COGEST'EAU **établit un plan de répartition des volumes** pour la campagne à venir. Les volumes demandés par périmètre élémentaire sont comparés avec les volumes prélevables afin de définir les volumes individuels pour la campagne à venir.

Des **règles de répartition** sont déterminées afin de :

- respecter le principe d'équité entre les préleveurs irrigants (c'est-à-dire une égalité de traitement à situation égale) ;
- respecter les volumes prélevables définis sur chaque périmètre élémentaire ;
- minimiser l'impact sur les milieux aquatiques.

L'organisation du plan de répartition prend en compte l'historique, les nouvelles demandes, les demandes en hausse et en baisse, les besoins par cultures, les types de sol, les zones climatiques...

3.3.1.2. Volume autorisé, encadrement de ce volume et information

L'Organisme Unique de Gestion Collective veillera à la cohérence des demandes effectuées par chaque irrigant, au respect des volumes prélevables à l'échelle de chaque périmètre élémentaire et informera les préleveurs des risques encourus en cas de prélèvement supérieur au volume autorisé.

Dans le cadre de la gestion volumétrique en place sur chaque bassin, **un carnet d'irrigation** est mis à la disposition de chaque irrigant par COGEST'EAU, en partenariat avec la DDT, pour enregistrer les index de leurs différents compteurs aux dates indiquées, ainsi que les taux hebdomadaires et le volume autorisé pour chaque semaine estivale. Ce carnet permet donc un suivi précis des consommations.

3.4. Mesures compensatoires

3.4.1. Soutien d'étiage

Le soutien d'étiage par les barrages de Lavaud et Mas Chaban a permis de réduire considérablement le déficit quantitatif annuel, en comparaison de la période 1980-2000. D'après l'EPTB, seule l'année 2005 a atteint un déficit à Vindelle comparable à celui de la période de sécheresse 1990-1991, en raison notamment d'un remplissage incomplet des retenues de soutien d'étiage.

L'objectif principal inscrit dans le PGE est de satisfaire l'objectif sur les débits à Vindelle, permettant également de sécuriser le cours aval du fleuve ou du moins de ne pas exporter de déséquilibre vers l'aval.

La gestion des lâchers s'effectue au plus près, prenant en compte l'évolution naturelle des débits et les facteurs qui les influencent, notamment les prélèvements.

Les maîtres d'ouvrage (EPTB Charente et Conseil Départemental de Charente) s'appuient sur une concertation hebdomadaire avec les services compétents et les usagers, et notamment COGEST'EAU qui apporte son expertise.

De plus, les gestionnaires disposent d'un outil de télégestion des barrages permettant :

- de surveiller et connaître l'état de fonctionnement du barrage et de ses organes ;
- de réaliser des manœuvres à distance pour les lâchers d'eau ;
- de conserver toutes les données de gestion (horaires, quotidiennes...) pour réaliser des suivis et bilans.

Enfin, un modèle hydrologique a été développé pour le bassin de la Charente et réalise des prévisions de débits à Vindelle tenant compte des scénarios de vidange des barrages. Les résultats de la modélisation permettent de déterminer au plus juste les modalités de lâchers des deux ouvrages.

3.4.2. Mise en place d'un plan de répartition adapté aux volumes prélevables

Les plans de répartition 2017 présentés dans le cadre de cette étude sont des plans prévisionnels.

En effet, conformément à ses missions, et à son règlement intérieur, l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU interrogera à la fin de l'année 2016 les préleveurs de son périmètre afin de connaître leurs besoins réels pour 2017.

Sur certains bassins (comme Charente Amont, Charente Aval), le volume attribué prévisionnel peut être inférieur au volume prélevable, permettant à l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU d'avoir une réserve disponible. Ce volume pourrait être mis à contribution de besoins émergents lors du recensement annuel.

Les besoins recensés seront présentés aux Assemblées de sections et au Conseil d'administration de COGEST'EAU qui établiront le plan de répartition 2017.

Quoiqu'il en soit, même si la répartition au sein d'un bassin peut être appelée à évoluer, les volumes prélevables par bassin seront respectés (voir ci-dessous cas particuliers des bassins avec projet de stockage collectif).

Le règlement intérieur détaille les modalités d'instructions des demandes et les modalités de répartition ; ces dernières intégreront notamment la sensibilité du milieu, le type de cultures et la surface, et l'historique des consommations.

Les Périmètres élémentaires avec des projets de stockage collectif de substitution sont l'Aume-couture, la Nouère et l'Argence.

Sur ces bassins, le volume réparti sera réduit à hauteur du « volume prélevable » au fur et à mesure de la mise en eau des retenues de substitution. Dans l'attente de leur mise en eau, le volume plafond à répartir par bassin sera celui de 2016.

COGEST'EAU propose donc deux scénarios d'évolution de son plan de répartition :

- un scénario incluant la mise en place des retenues et pour lequel le Volume Prélevable est respecté ;
- un scénario dans lequel la mise en place des retenues n'est pas effective, et pour lequel le volume à répartir est celui de 2016.

	Scénario 1	Scénario 2	
	Volume prélèvement milieu printemps-été	Volume prélèvement milieu printemps-été	Stockage
Aume Couture	4 200 000 m ³	2 570 000 m ³	1 650 000 m ³
Nouère	407 000 m ³	320 000 m ³	350 000 m ³
Argence	497 900 m ³	150 000 m ³	390 000 m ³

Tableau 5 : Scénarios d'attribution du volume total autorisé sur les PE concernés par des projets de stockage collectif de substitution

Le tableau ci-après présente les volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement :

EAUX SUPERFICIELLES ET NAPPES D'ACCOMPAGNEMENT							
BASSINS	Volume autorisé 2015 (m ³)	Volume autorisé 2016 (m ³)	Volume prévisionnel 2017 (m ³)	Volume prévisionnel 2017 (avec projets de retenues de substitution)	Volume prélevable notifié (m3)		Projet de réserve de substitution
					Volume de base	Volume de printemps additionnel	
Argence	514 600	497 900	497 900	95 800	200 000	-	390 000
Argentor-Izonne	599 600	564 600	600 000	600 000	600 000	-	-
Auge	442 200	364 000	300 000	300 000	300 000	-	-
Aume Couture	16	3 580 073	3 579 756	3 579 756	2 100 000	-	-
	17	70 140	70 140	70 140	130 000	-	1 650 000
	79	568 755	562 607	562 607	340 000	-	-
Bonnardelière	4 899 846	4 899 847	0	0	0	0	-
Bief	199 950	198 950	200 000	200 000	200 000	-	-
Charente amont	16	16 069 300	15 627 405	16 257 859	16 257 859	4 278 826	-
	86	2 771 233	2 742 054	2 742 141	2 742 141	721 616	-
	Cibiou	142 330	221 000	221 000	221 000	-	-
Charente aval	728 000	760 700	1 080 000	1 080 000	1 080 000	160 000	-
Né	16	288 000	290 000	290 000	290 000	193 333	-
	17	10 000	10 000	10 000	10 000	6 667	-
Nouère	445 500	407 000	407 000	320 000	320 000	-	350 000
Péruse	16	177 400	160 900	220 000	220 000	-	-
	79 - Z6a	1 464 100	1 904 200	10 000	10 000	1 620 000	-
	79 - Z6b	471 300	11 100	11 100	11 100	-	-
Son Sonnette	675 000	668 500	800 000	800 000	800 000	-	-
Sud Angoumois	760 000	759 930	760 000	760 000	760 000	-	-
Total	34 877 327	34 289 489	25 039 747	26 487 900	27 750 000	5 360 442	2 390 000

Tableau 6 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux superficielles et nappes d'accompagnement

Le tableau ci-après présente les volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux souterraines déconnectées :

EAUX SOUTERRAINES				
BASSINS	Volume autorisé 2015 (m3)	Volume autorisé 2016 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (avec projets de retenues de substitution)
Argence	-	-	-	-
Argentor-Izonne	62 000	50 000	50 000	50 000
Auge	-	-	-	-
Aume Couture	378 000	378 000	378 000	378 000
Bonnardelière	-	-	4 900 000	4 900 000
Bief	1 828 000	1 828 000	1 828 000	1 828 000
Charente amont	16	1 105 000	1 105 000	1 105 000
	79 - Z6a	0	0	1 464 100
Charente aval	334 000	334 000	334 000	334 000
Né	-	-	-	-
Nouère	-	-	-	-
Péruse	16	1 078 000	1 078 000	1 078 000
	79 - Z6b	0	0	111 800
	79 - HP	0	0	307 200
Son Sonnette	-	-	-	-
Sud Angoumois	-	-	-	-
TOTAL	4 785 000	4 773 000	11 556 100	11 556 100

Tableau 7 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux souterraines déconnectées

Le tableau ci-après présente les volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux de retenues :

BASSINS	EAUX STOCKEES			
	Volume autorisé 2015 (m3)	Volume autorisé 2016 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (avec projets de retenues de substitution)
Argence	0	0	0	0
Argentor-Izonne	50 000	50 000	50 000	50 000
Auge	0	0	0	0
Aume Couture	0	0	0	0
Bonnardelière	-	-	-	-
Bief	0	0	0	0
Charente amont	329 300	329 300	329 300	329 300
Charente aval	265 000	265 000	265 000	265 000
Né	708 500	708 500	708 500	708 500
Nouère	32 000	32 000	32 000	32 000
Péruse	-	-	-	-
Son Sonnette	0	0	0	0
Sud Angoumois	339 800	339 800	339 800	339 800
TOTAL	1 724 600	1 724 600	1 724 600	1 724 600

BASSINS	EAUX SUBSTITUEES			
	Volume autorisé 2015 (m3)	Volume autorisé 2016 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (m3)	Volume prévisionnel 2017 (avec projets de retenues de substitution)
Argence	0	0	0	390 000
Argentor-Izonne	0	0	0	0
Auge	285 000	285 000	285 000	285 000
Aume Couture	3 052 860	3 060 000	3 060 000	4 710 000
Bonnardelière	-	-	-	-
Bief	100 000	100 000	100 000	100 000
Charente amont	634 000	634 000	634 000	634 000
Charente aval	0	0	0	0
Né	400 000	400 000	400 000	400 000
Nouère	220 000	220 000	220 000	602 000
Péruse	-	-	-	-
Son Sonnette	688 000	688 000	688 000	688 000
Sud Angoumois	0	0	0	0
TOTAL	5 379 860	5 387 000	5 387 000	7 809 000

Tableau 8 : Volumes autorisés demandés en 2017 dans le cadre du plan de répartition pour les eaux de retenues

8. Compatibilités avec les plans et programmes

8.1 Contributions aux dispositions de l'article L-211-1 et comptabilité avec celle de l'article L-211-10 du Code de l'environnement

Le projet s'inscrit dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et cherche à favoriser le dialogue au plus près du terrain. A ce titre il est en conformité avec la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques qui a pour objectif « une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » qui « prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique ».

Le projet apparaît donc tout à fait compatible avec la Loi sur l'Eau et par conséquent avec le Code de l'environnement. Il est en cohérence avec les dispositions de l'article L211-1 du Code de l'environnement puisqu'il répond à un objectif de valorisation de l'eau comme ressource économique et vise à une gestion équilibrée de cette ressource devant permettre de concilier les différents usages.

Le projet est compatible également avec l'article L211-10 du Code de l'environnement.

8.2 Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Le Bassin amont de la Charente est inscrit dans le périmètre du SDAGE du bassin Adour Garonne.

Eu égard à la gestion de la ressource en eau superficielle et souterraine, le projet est entièrement compatible avec le SDAGE 2016-2021 visant à :

- gérer durablement les eaux souterraines et préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides ;
- assurer une eau de qualité pour des activités et usages respectueux des milieux aquatiques ;
- et maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.

Concernant les aspects liés aux milieux aquatiques et sites Natura 2000, la demande apparaît compatible avec les objectifs du SDAGE 2009-2015 et du SDAGE 2015-2021 visant à la réalisation des objectifs environnementaux spécifiques aux zones protégées (dont font partie les sites Natura 2000) par le biais :

- d'une préservation et d'une restauration des zones humides et la biodiversité liée à l'eau ;
- la gestion et l'entretien des cours d'eau

Toute la démarche liée à la mise en place des organismes uniques a pour objectif de mieux maîtriser la gestion quantitative de la ressource en eau et notamment en prenant en compte la perspective du changement climatique. Cela passe par la création et le suivi de périmètres élémentaires, l'attribution d'autorisations de prélèvement respectant les volumes prélevables, le soutien de projet de création de réserves de substitution.

Le projet est en adéquation complète avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021.

8.3 Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

L'ensemble du territoire de l'OUGC COGEST'EAU appartient au SAGE Charente en cours d'élaboration. Il est porté par Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents - EPTB Charente.

Les enjeux du SAGE Charente sont :

- la préservation de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau à l'étiage ;
- la réduction des pressions des rejets polluants dont les pollutions diffuses sur la qualité d'eau ;
- la réduction des risques Inondations et submersions en hautes eaux ;
- l'aménagement et la gestion des versants et milieux aquatiques pour le retour à leur bonne fonctionnalité et le développement de leur biodiversité ;
- la recherche des complémentarités et solidarités de gestion des interfaces terre/mer
- la participation, la communication, l'organisation des acteurs de la gestion de l'eau, y compris en inter-SAGE (Boutonne et Seudre notamment).

Le PAGD du SAGE Charente est en cours d'élaboration.

8.4 Plan de Gestion des risques inondation (PGRI)

Le PGRI du bassin Adour-Garonne est actuellement en cours d'élaboration. Son approbation est prévue pour 2016. Pour les TRI du bassin, en déclinaison du PGRI, des stratégies locales de gestion des risques inondations seront élaborées.

Le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU est concerné par le TRI Saintes-Cognac-Angoulême sur la Charente.

Le projet sera au besoin mis en compatibilité avec le PGRI lorsque celui-ci sera élaboré.

8.5 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le projet est également compatible avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriales (SCoT) existants visant à préserver les milieux naturels et les ressources.

8.6 Autres plans et programmes

Les objectifs portés par le projet sont compatibles avec :

- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Midi-Pyrénées ;
- les Schémas régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE) de Midi-Pyrénées et des Landes ;
- le Plan Climat énergie Territorial.

9. Conclusion

Les prélèvements d'origine agricole sont bien maîtrisés et encadrés dans ce périmètre, avec des impacts potentiels limités et qui peuvent encore être minimisés. Le cadre partenarial et concerté proposé par l'Organisme Unique de Gestion Collective COGEST'EAU garantit un bon équilibre besoin-ressource à l'échelle de son territoire.